

# impac

• mars 2018  
CPPAP : 0715 S 07535  
numéro

174

• 2,50€

**GRAND FORMAT / PAGE 4**  
**Survivre ou inventer**  
Dangers et opportunités de  
la nouvelle représentativité  
des salariés

**PRESSE / PAGE 14**  
Méditerranée Offset Presse  
Quand la jeunesse booste  
le syndicalisme

**RETRAITES / PAGE 38**  
AGIRC-ARRCO  
Le bal masqué  
du libéralisme

JE TRAVAILLE  
TU TRAVAILLES  
IL TRAVAILLE  
NOUS TRAVAILLONS  
VOUS TRAVAILLEZ  
ILS PROFITENT

SOUS LE  
PAVES,  
LA PLAGE

IL EST  
INTERDIT  
D'INTERDIRE



**MAI 68**

**HISTOIRE (PREMIÈRE PARTIE)**

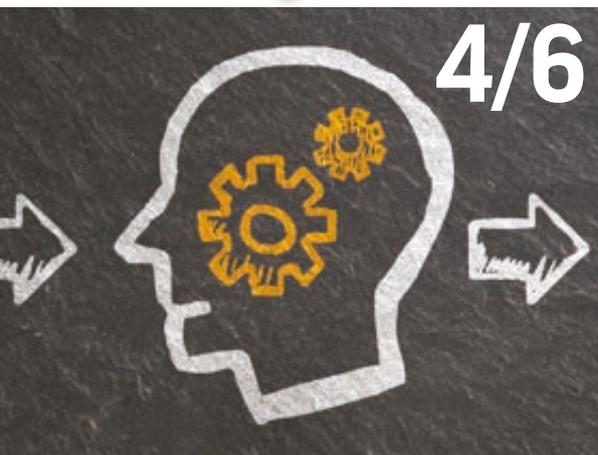
**EN MAI, FAIS  
CE QU'IL TE PLAÎT**



**LA CHIENLIT  
C'EST LUI!**

PAGE 30

# impac /174/ sommaire



## GRAND FORMAT - IRP

pages 4-6

Survivre ou inventer  
Dangers et opportunités de  
la nouvelle représentativité  
des salariés

## L'ACTU... EN BREF (FILIÈRES) pages 8-9

LECTURES page 9

## FILIÈRE PRESSE pages 10-11

Groupe EBRA  
Investir doit être le maître mot

## FILIÈRE ÉDITION pages 12-13

Quand le patronat de l'édition  
souffle le chaud et le froid

## FILIÈRE PRESSE pages 14-16

Méditerranée Offset Presse  
Quand la jeunesse booste  
le syndicalisme

## L'ACTU... EN BREF (MONDE)

pages 18 et 20

## COMITÉ GÉNÉRAL pages 21-25

Rassembler le monde du travail  
pour transformer la société

## DROITS DE L'HOMME pages 26-29

Guerre ouverte contre  
les migrants page 26 /  
Mineurs en danger page 27

## HISTOIRE pages 30-33

Mai 68  
En mai fais ce qu'il te plaît

## PROTECTION SOCIALE page 34

CSG et fiscalisation, un risque  
majeur pour la Sécurité sociale

## FILIÈRE LIVRE page 36

Écriture inclusive, une  
occupation d'oisif(ve)s

## RETRAITES pages 38-40

AGIRC-ARRCO  
Le bal masqué du libéralisme

## BILLET D'HUMEUR (mauvaise...)

page 42

Du brutal à l'Élysée, eh bien  
j'en suis !



impac n°174 - mars 2018 - CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Patrick Bauret

Ont participé à ce numéro : Jacques Dimet, Pascal Fiatte, Guillaume Goutte, Alain Guinot, Anne Hébrard, Yvon Huet,

Jean Jousseume, Pascal Le Boulc'h, Pascal Lefèbvre, Dominique Noguères, Jean-François Ropert, Fabrice Roy /

Coordination : Pascal Le Boulc'h, Jacques Dimet / Maquette, direction artistique : Frédéric Joffre /

Correction : Philippe Zirn / Photos : FILPAC CGT, Yvon Huet, Fotolia, D.R. / Illustrations : Rust /

FILPAC CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr -

Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.



La FILPAC CGT respecte  
les règles de triage  
écocitoyen pour toutes  
ses publications



Cartons et emballages  
papier à trier



# Une hirondelle ne fait pas le printemps !

## Mais le 22 mars pourrait être le départ du printemps des luttes !

 PATRICK BAURET,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

**O**rdonnance : action de disposer, d'arranger selon un ordre, acte pris par un gouvernement comme le prévoit la Constitution, et historiquement texte de loi émanant du roi. Comme on peut le constater, le nouveau président de notre pays se prend pour un monarque et décide de façon unilatérale de passer outre la représentation nationale.

Pour cela, il utilise la plus abjecte stratégie de politique politicienne. Il choisit la vieille méthode qui consiste à faire passer les travailleurs, les retraités et les chômeurs pour des nantis. Il est vrai que ses amis millionnaires et de la banque Rothschild, sont de pauvres bougres qui sont presque obligés d'aller à la soupe populaire tant les travailleurs les grugent. Ces choix que veulent nous imposer le « roitelet » de l'Élysée et sa cour ne sont surtout pas pour le monde du travail.

Alors faisons du printemps, comme il y a cinquante ans, un printemps revendicatif et de luttes. Faisons de cet anniversaire, non pas une célébration mais un élan pour gagner des droits nouveaux.

Le mouvement de mai-juin 68 a aussi été le printemps des prolétaires. Les acquis sociaux (qu'Ambroise Croizat, le métallurgiste CGT devenu ministre du Travail à la Libération et qui fonda la Sécurité sociale, appelait les conquits sociaux) de mai-juin 68 ont profondément transformé la société. Ce qui prouve que lorsque des millions de salariés descendent dans la rue et dans le même temps agissent dans l'entreprise, c'est le patronat qui recule.

Faisons sur les lieux de travail, partout, une vraie campagne d'information sur la réalité de ce que nous proposent le gouvernement et ses sbires patronaux.

Créons partout des lieux de débats avec nos collègues, les salariés, nos voisins, autour de nos propositions et revendications transformatrices qui débouchent sur une perspective d'une autre société faite de justice sociale, de fraternité, d'égalité et de paix.

Ne nous laissons pas enfermer dans les discours portés par les médias aux mains des milliardaires. Discours qui distillent la jalousie de l'autre sur de prétendus avantages de statut et autres.

Ce battage médiatique n'a qu'un but : nous diviser et pousser vers les extrêmes les plus fragiles de nos concitoyens.

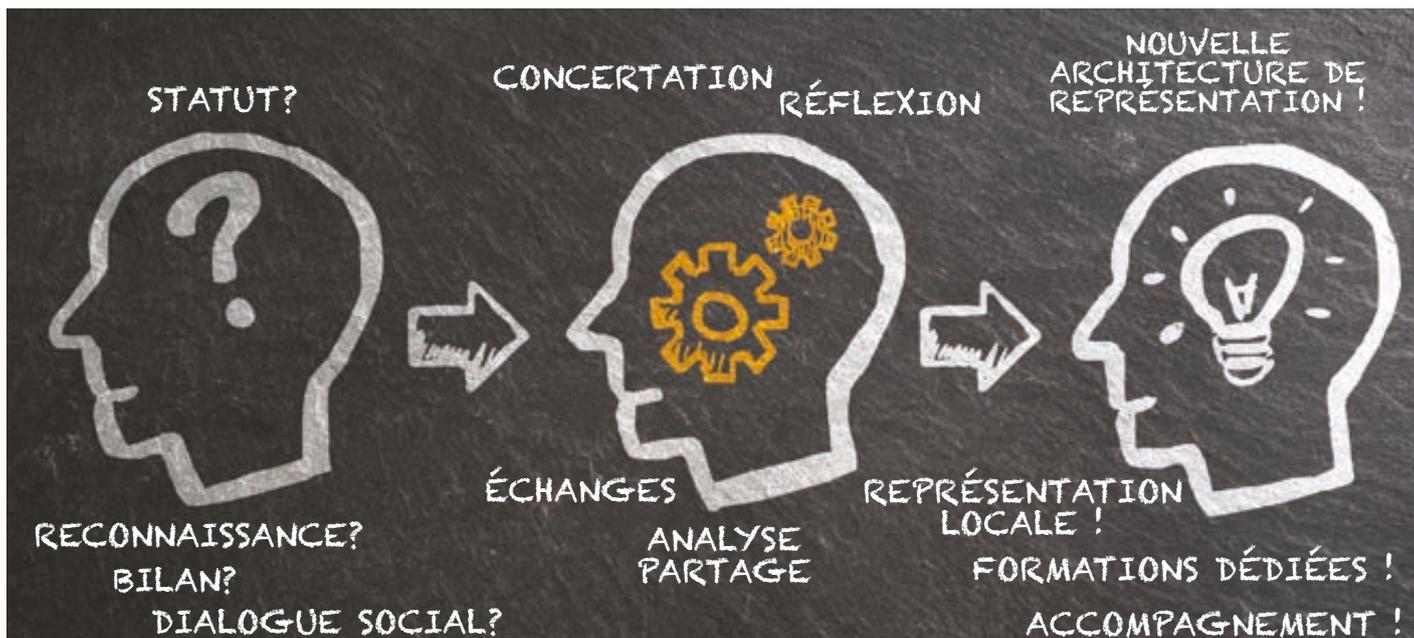
Faisons des semaines à venir un tremplin pour mobiliser et mettre à mal leur politique du toujours plus pour les plus riches, du toujours plus pour la finance, et du toujours moins pour les créateurs de richesse que sont les travailleurs.

Faisons en sorte de créer un printemps de luttes et de joie pour le monde du travail ! ●



**Alors faisons du printemps, comme il y a cinquante ans, un printemps revendicatif et de luttes. Faisons de cet anniversaire non pas une célébration mais un élan pour gagner des droits nouveaux.**





# SURVIVRE

**OU**

# INVENTER

## DANGERS ET OPPORTUNITÉS DE LA NOUVELLE REPRÉSENTATIVITÉ DES SALARIÉS

Les embruns du darwinisme social flottent sur la France et polluent notre respiration de syndicalistes, mais aussi d'êtres humains en lutte pour la fin des inégalités. Les mois qui arrivent sont décisifs : ils seront soit le ciment dans lequel le syndicalisme noiera son identité, soit les piliers d'une réinvention de la représentation sociale des salariés et de leurs familles.

**T**out est à inventer pourvu qu'on souhaite s'en donner les moyens et que l'on soit capables de faire notre autocritique, afin de redevenir le syndicalisme de conquête – celui qui nous a vus naître. Oui, une violence inouïe est en train de déferler. Mais n'était-elle pas déjà à l'œuvre ? Comme toujours en France, on idéalise le passé quand on manque d'idées sur l'avenir. Le gouvernement et le patronat, eux, idéalisent un futur théorique par manque de connaissance du passé. Les salariés sont dans ce gouffre-là en ce moment : sans souvenirs du passé, sans perspectives d'avenir. Ce que l'on appelle une crise d'identité.

### Les limites revendicatives de l'ancien système

Il est indéniable que l'ancien système avait ses vertus : CE, DP, et surtout CHSCT ont permis au long des trois dernières décennies des avancées, des défenses sociales, qui n'existent pas dans d'autres pays. Et qui ont littéralement sauvé la vie à nombre de salariés.

Mais soyons objectifs : ce système a aussi eu tendance à phagocytter l'action du syndicalisme en la cantonnant aux instances. Paradoxalement, en permettant de mettre en place tout l'arsenal de défense des salariés, ces instances ont enfermé les syndicalistes, et donc leur action, en chambres cachées avec des interlocuteurs restreints. Laisant pendant de nombreuses années planer l'espoir que la progression sociale pouvait être le fruit d'un dialogue entre deux parties, l'employeur et le syndicat. Laisant, petit à petit, les collectifs de salariés se noyer dans l'espoir que quelqu'un « s'occupait d'eux ». Petit à petit aussi, les employeurs ont compris que le plus grand bienfait des expertises était leur capacité à s'intégrer en piles dans des tiroirs.

Les instances se sont professionnalisées ; mais les salariés se sont désolidarisés. Et la confiance en l'action syndicale a commencé de déperir. Tout simplement parce qu'au fur et à mesure de séances, d'analyses expertisées, de missions d'enquêtes, le système s'est replié sur lui-même. Les syndicalistes ont été débordés, et ont eu moins de temps à consacrer aux salariés et à leurs familles. Pourquoi ? Parce que le grand piège des instances telles que nous les avons vécues a été de laisser penser que la cogestion était possible, et que le syndicalisme, ce sont les instances.

Mais comme bon nombre de sections syndicales l'ont appris à leurs dépens, la cogestion non seulement n'est pas possible, mais, surtout ; elle n'existe pas. Allons plus loin : elle n'est même pas envisageable.

La recherche du seul profit financier ne se mariera jamais avec la santé des salariés. La santé des salariés n'est pas un bien industrialisable, ce n'est pas une marge d'ajustement, ce n'est pas un bien de transaction.

CE, DP, CHSCT tels qu'ils étaient pratiqués depuis le milieu

**Si nous parvenons à nous entendre, au sein des Fédérations, au sein de la Confédération, sur ces différents constats, les outils à créer pour reprendre la main sur la vie sociale de l'entreprise couleront de source.**

des années quatre-vingt-dix, ont hélas mis en vie cette légende de la santé-sécurité des salariés comme variable du dialogue social. Laisant penser que des concessions à la santé des salariés étaient possibles. Cela, de nombreux salariés l'ont vécu aussi à leurs dépens. Parfois jusqu'à la mort. Et ce principe a porté un préjudice dramatique à nos actions syndicales. Et à l'identité même du syndicalisme.

### Enfermement bénéfique des ordonnances

Les gouvernements successifs, en liaison adutère permanente avec les grands patrons, ont deux luxes que nous n'avons pas : le temps et la capacité d'analyser le détail aussi bien que le global. C'est-à-dire la capacité à mesurer en temps réel les effets sur le long terme.

Les ordonnances ne sont qu'un début. Lentement sur les cinq prochaines années, mais très rapidement dans le réel de la vie des entreprises au quotidien, le but est de casser totalement la représentativité des salariés.

Non, ce n'est pas de la paranoïa syndicale. Le principe est simple : la dynamique des ordonnances est de permettre à chaque entreprise d'avoir sa propre loi. Pensons-nous dans ce sens que les entreprises vont tout mettre en œuvre pour continuer d'abriter des contre-pouvoirs ? Pour se voir freinées dans leurs dérégulations ? Pour se voir empêchées dans leur gestion à la baisse de la masse salariale ? Bien évidemment non.

Ainsi, contrairement à ce que la majorité des médias et des analystes ont mis sur le papier ou en images, les ordonnances ne sont pas une révolution : elles sont la continuité de l'enfermement dans lequel les instances furent acculées depuis quinze ans.

On peut s'en lamenter. On peut avoir peur. On peut crier au désespoir. Ou alors on peut choisir de redevenir ce que l'on est, en se servant de l'immense faiblesse de ces ordonnances et de tout le système de révision de la société salariale qui va avec : la déconnexion du réel. En effet, depuis le gouvernement jusqu'aux dirigeants, jusque parfois à un niveau très fin de management dans l'entreprise, tous ces acteurs sont déconnectés de la réalité du vécu au travail des salariés.

Personne, strictement personne, n'a la connaissance de ce vécu mieux que le syndicat.

Par ailleurs, l'erreur fondamentale des ordonnances est d'avoir été pensées comme la régulation d'un schéma social. Pourquoi ? Parce que, toujours dans la même dynamique des trois dernières décennies, elles ont été pensées depuis la vision d'un système de représentativité des salariés qui serait une gouvernance en soi.

Ce même système de renfermement et de huis clos du dialogue social qui sème l'illusion de l'espoir (je garde mon emploi, je préserve ma santé) tout en récoltant les grains de l'éloignement des salariés (je suis en arrêt maladie, je suis licencié). Si nous parvenons à ne pas nous laisser de nouveau enfermer dans cette rhétorique, nous avons tout à reconquérir. Et donc tout à gagner.

Mais cela va impliquer un changement drastique de posture syndicale, et une redéfinition des actions à mener.

Si nous parvenons à nous entendre, au sein des Fédérations, au sein de la Confédération, sur ces différents constats, les outils à créer pour reprendre la main sur la vie sociale de l'entreprise couleront de source.

Il se pourrait même que nous gagnions en représentativité, et retrouvions notre juste place de syndicat incontournable dans la société française.

## PISTES CONCRÈTES POUR LA REPRÉSENTATION DE DEMAIN

### 1. La première piste fondamentale à mettre en œuvre dès aujourd'hui est la formation

Deux points sont essentiels : la réappropriation du vécu au travail des salariés par les syndicalistes ; une parfaite maîtrise du système des ordonnances.

Inutile de se perdre dans les détails des détails : le temps n'est pas notre ami, et l'écriture purement juridique, extrêmement technique, des ordonnances est aussi un piège voulu pour occuper le syndicat.

Centrons-nous sur ce qui est efficace, et sur ce qui est efficace là, maintenant, tout de suite.

Il y a deux champs de compréhension à adopter :

- comprendre tout ce qu'il n'y a pas dans les ordonnances. C'est-à-dire comprendre et identifier tous les champs laissés vierges, et donc libres, à notre combat ;
- comprendre la nécessité d'une vision personnalisée de l'entreprise, et l'adaptation possible de chaque section syndicale à la parole des salariés qu'elle souhaite faire vivre demain.

Notre fédération est d'ores et déjà prête à œuvrer pour déployer un cycle de formation dédié.

**Il n'y a pas de magie.  
Il n'y a que la volonté de faire.  
Faire, se tromper, recommencer,  
se caler... et y arriver.**

### 2. La seconde piste fondamentale est l'accompagnement

À moins de vouloir reproduire les anciens schémas, et donc prendre le risque de mourir une seconde fois, les sections syndicales seront d'autant plus incisives si elles se mettent en capacité d'exploiter en temps réel les failles, d'abord juridiques, puis structurelles, que les employeurs mettront sur la table lors de leurs tentatives de construction des futures instances uniques (CSE).

Bien sûr, les experts et cabinets d'avocats sauront apporter ce soutien logistique et thématique. Mais la Fédération a pleinement son rôle à jouer avec la création d'une cellule spécifique pouvant appuyer chaque section syndicale dans ses questionnements et mises en place, tant au moment des rencontres avec les salariés, qu'au moment des négociations, qu'au moment des implémentations dans chaque entreprise.

Cette cellule pourrait aussi se doter d'une plateforme digitale de partage d'information, et de centralisation des stratégies syndicales.

Cela nous permettra à tous, par ailleurs, d'avoir une visibilité commune, voire d'approfondir les actions de pression sur l'employeur à travers le réseau – notamment sur la communication extérieure via les réseaux sociaux.

### 3. La troisième piste fondamentale est la construction de l'architecture de la représentation

Aujourd'hui et hors contentieux à venir, les ordonnances, dans leur lâcheté à abandonner le cadre de référence (hiérarchie des normes), nous laissent libre la voie pour l'organisation de la représentation salariale. C'est le moment de retourner à la source des collectifs de travail, et de ne pas retomber à nouveau dans l'enlisement des instances et autres commissions. Même si les ordonnances prédéterminent certaines existences de commissions, leur action concrète sera définie par les syndicats. Elles seront donc ce que nous en ferons : soit de nouveau des chambres d'abstraction ; soit des échos purs et directs de la parole des salariés.

La représentation locale va aussi être questionnée pour les entreprises multisites. Avec là aussi une autodétermination qui nous laisse la capacité, entreprise par entreprise, à coller au plus près du réel des salariés.

La création après les phases 1 et 2 d'ateliers de négociation pour rendre parfaitement adéquate la représentation locale du syndicat avec la réalité socio-économique locale des collectifs de salariés permettrait de consolider les architectures dont le syndicat souhaite se doter dans chaque entreprise.

#### Pas de magie

Il n'y a pas de magie. Il n'y a que la volonté de faire. Faire, se tromper, recommencer, se caler... et y arriver. Plus on restera sur nos positions, plus on tentera de préserver ce qui est déjà en train d'agoniser, plus la macronie nous écrasera.

Il n'y a pas de magie. Les pistes évoquées sont humbles, et faites pour être mises en débat. Les grands patrons se privent-ils d'avancer ? Non, ils avancent, ils accélèrent, et le numérique constitue leur arme de destruction massive. Mettons en place des assises de la résistance. En quelques jours, nous pouvons déployer notre projet ; pas de magie, juste quelques jours de travail. Pour reprendre la main sur le réel. ●



## → KLESIA A MIS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS FAMILLES AU CŒUR DE SES PRIORITÉS

- Accès à des services à domicile avec Domissimo
- Aides financières : aménagements spécifiques, des structures de répit
- Orientation vers des lieux d'hébergement collectif
- Accès à des séjours de vacances adaptés pour les personnes et leurs familles



Un ensemble de services à destination des aidants familiaux

## → KLESIA APPUIE LE MAINTIEN ET LE RETOUR À L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- Bilans de retour à l'emploi pour les salariés victimes d'un accident invalidant
- Appui à la déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)
- Accompagnement dans la mise en place de politiques Handicap



Village KLESIA, une exposition itinérante pour sensibiliser le plus grand nombre aux situations de handicap

## → KLESIA SOUTIEN LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le Prix KLESIA Accompagnement handicap récompense tous les ans les 4 meilleurs projets issus du monde associatif



KLESIA soutient la recherche médicale à travers l'Institut du cerveau et de la moelle épinière depuis sa création en 2009

# L'ACTU FILIÈRES

POLITIQUE / ÉCONOMIE / LUTTES SYNDICALES /  
LEGISLATION / CULTURE / VIE QUOTIDIENNE /  
FISCALITÉ / RELATIONS SOCIALES / JUSTICE /  
MEDIAS...

## FILIÈRE PAPIER

### Saica achète Emin-Leydier

Le groupe espagnol Saica, spécialisé dans le développement et la fabrication de papier recyclé a acheté, le 1<sup>er</sup> mars dernier, le groupe français Emin-Leydier, producteur de papier (PPO) et d'emballages en carton ondulé. Les discussions pour ce rachat avaient débuté en septembre 2017. Avec ce rapprochement, comme le souligne le site spécialisé graphiline.com, le groupe Saica devient un des plus gros producteurs de papiers recyclés d'Europe. Le groupe emploie maintenant plus de 10 000 personnes pour un CA cumulé de 2 760 millions d'€. Le groupe Emin-Leydier emploie, quant à lui, plus de 1 000 personnes (CA de 378,4 millions d'€). Situé à Oyonnax (Ain), il comprend sept autres sites industriels en France (Nogent-sur-Seine, Laveyron, Lavancia-Epercy, Châteauneuf-la-Forêt, Poix-de-Picardie, Montsûrs, Saint-Clair-du-Rhône). Pour le directeur général d'Emin-Leydier, Yves Herbaut, c'est une bonne nouvelle, et Saica devrait procéder à des investissements.

Cité par France Bleue, le 2 mars, le délégué CGT du site de Laveyron estime que le fait d'être désormais adossé à Saica « nous permet d'être plus solide ». Mais le syndicat reste vigilant sur la question des emplois. ///



## FILPAC CGT / FIDUCIAIRE

### UN AVENIR POUR AWS

AWS, Arjowiggins Security est le leader mondial sur le marché des billets de banque (AWS a fourni plus de 140 pays en papier à haute valeur ajoutée). En septembre, une délégation FILPAC CGT, Secafi, élus territoriaux avait rencontré Bruno Le Maire, ministre des Finances. À cette occasion, la délégation avait appris que BPI-France avait injecté 30 M € chez Sequana pour éviter un dépôt de bilan. Lors de sa dernière réunion du 6 mars, le CCE a rendu un avis favorable sur la cession d'AWS. Le syndicat CGT AWS Crèvecoeur estime que les salariés reviennent de loin. Faisant référence à la réunion de septembre où, après que le ministre ait annoncé que la BPI avait remis de l'argent chez Sequana, l'éventualité qu'un PSE soit mis en route avait été avancée : « l'État cautionnait et nous assurait de son soutien par de bons reclassements (discours politique habituel). Mais voilà, précise le communiqué syndical, les élus CGT ont changé le cours des choses en présentant un projet alternatif, porté par des salariés de Crèvecoeur. » Le business plan proposé par les salariés a été présenté à Parter Capital, qui en ont tenu compte.

« Après plusieurs rencontres avec les représentants de Parter Capital, dont l'intention première était de restructurer AWS et de diminuer la marche de production (flexibilité à leur sauce), il apparait que rien n'est gravé dans le marbre, que l'organisation et la structure de AWS seront discutées et négociées après leur période d'analyse avec vos élus, qui ont commencé à les convaincre de la nécessité de garder les compétences nécessaires à la bonne marche de l'activité. Donc, tout reste possible, mais de toute façon, il va falloir tous se remonter les manches à tout niveau pour redresser la barre et construire un nouvel avenir. »

Le syndicat insiste sur « la responsabilité de Sequana sur les chiffres donnés au repreneur et sur l'exposé de la situation réelle ; la nécessité des investissements pour remettre à niveau les équipements et en acheter d'autres. »

La CGT estime que le travail accompli n'est pas terminé : « il faut convaincre et prouver à notre repreneur que notre projet alternatif tient la route (...) et complète le leur (...). » Les élus CGT informent que la direction de Crèvecoeur « va convoquer un CE extraordinaire pour le prolongement de l'activité partielle. » Or, le syndicat estime que « nous avons besoin de tous les salariés, plus que jamais. » ///

## VALENCIENNES L'ANTIFASCISME, UN DEVOIR POUR LA CGT



Le 15 mars dernier à Valenciennes (Pas-de-Calais), le député d'extrême-droite Sébastien Chenu, transfuge de l'UMP, s'était « invité » à la manifestation des retraités et des salariés des EPHAD. Le député Front national a été écarté de la manifestation, ce qui est une saine réaction. Trois militants de la CGT (Fabrice Duée, Yohann Delbaue, Roland Blanpain) ont été convoqués mardi 20 mars au commissariat de Denain et placés plusieurs heures en garde à vue. La CGT du Pas-de-Calais proteste contre les accusations portées contre les militants et précise : « *C'est le rôle des organisateurs d'une manifestation d'assurer la sécurité des manifestants. À cet égard, nos camarades ont fait preuve de responsabilité en faisant partir, avec tact et sans violence, M. Chenu d'une manifestation où il n'avait rien à faire.* » Pour l'UD, « *L'extrême droite est la pire ennemie des citoyens. Son idéologie ne vise qu'à diviser le monde du travail et la société. Dans les différentes instances, les élus d'extrême droite votent systématiquement contre les orientations des organisations syndicales. L'extrême droite, poursuit l'UD, n'a rien à faire dans une manifestation syndicale. La présence de ses représentants relève d'une volonté délibérée de provocation.* » La Commission exécutive de l'UD CGT du Pas-de-Calais, réunie ce 20 mars, apporte, à l'unanimité, son soutien et sa solidarité à nos camarades qui ont été retenus au commissariat. L'antifascisme n'est pas un délit, mais un devoir pour la CGT ! » ///

## LIBERTÉ DE LA PRESSE

### Les grands reporters amenés à se taire



Le Quai d'Orsay a une curieuse conception de la liberté d'informer. Le vendredi 16 mars, voilà que le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, puisque tel est son nom depuis qu'Emmanuel Macron a pris la présidence, pond une note adressée aux rédactions et dans laquelle il demande aux médias « *de renoncer à tout projet éventuel* » d'envoyer des équipes de reportage en Syrie et tout particulièrement dans la Ghoutha orientale, où troupes syriennes et rebelles s'affrontent, et à Afrin, où l'armée turque tente de reprendre la région et où les unités kurdes avaient réussi à chasser les affidés de l'État islamique et d'Al Qaida. Ainsi donc, officiellement, le ministère demande à la presse et en premier aux journalistes, qui sur place risquent leur vie pour le droit d'informer, à fermer les yeux et à se boucher les oreilles.

Dans un communiqué commun le SNJ CGT, le SNJ et la CFDT Journalistes dénoncent cet appel à l'autocensure. « *Il est étonnant, écrivent-ils, que l'exécutif se mette à dicter le comportement que les journalistes doivent adopter, les condamnant (...) à une vision rétrograde d'une profession, destinée à se cantonner, au nom de la sécurité, aux sentiers bien balisés de la communication.* »

Va t on bientôt réinstaller un ministère de la propagande et de l'information officielle ? ///

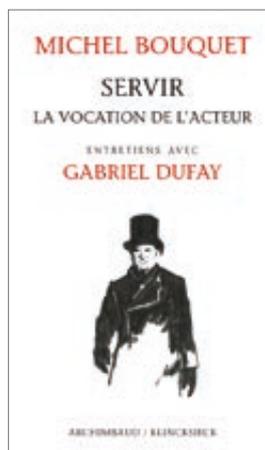
## Lectures

### Servir... la vocation de l'acteur

YVON HUET

Dans un livre entretien avec l'acteur Gabriel Dufay, Michel Bouquet, qui a dépassé les quatre-vingt dix ans, met en scène son immense carrière de comédien du théâtre et du cinéma. Sa vocation fut révélée par Maurice Escande, sociétaire de la Comédie Française, en 1943, après sept ans de pension durement vécus. L'ouvrage de Diderot, *Le Paradoxe sur le comédien*, souvent cité, éclaire le livre, au même titre que Ionesco parmi de nombreux auteurs, ainsi que ses maîtres référents, particulièrement Louis Jouvet et Jean Vilar.

Pour lui, un bon acteur doit restituer l'esprit d'un auteur, quel qu'il soit, s'effacer devant lui pour mieux grandir l'œuvre et, par là même, donner son titre de noblesse à l'art dramatique. C'est la condition pour obtenir « la protection des dieux du théâtre ». Michel Bouquet est un mystique qui n'a pas besoin de la



religion pour atteindre la spiritualité. C'est dans la passion d'un art auquel il se sera donné toute sa vie, qu'il aura trouvé son paradis terrestre. Et ce paradis, il nous l'offre, une fois de plus, pour en faire une part de notre bonheur à vivre, en nous sortant de la réalité pesante d'un monde qui ne connaît plus la poésie. Cerise sur le gâteau, il nous donne une sacrée soif de lecture, de spectacle et qui sait, pour celles et ceux qui se plaisent à taquiner les mots, d'écriture. ●

*Servir la vocation de l'acteur*, Michel Bouquet, entretiens avec Gabriel Dufay, aux éditions Archimbaud/ Klincksieck, mars 2017, 222 pages, 17,50 €.

## GROUPE EBRA

# Investir doit être le maître mot

**Le Crédit mutuel n'a pas réinventé la presse. Pire, il contribue à l'accélération de la disparition du pluralisme, place le groupe dans une situation financière inconfortable pour mieux préparer de futures suppressions d'emplois. Le syndicat l'EstMédia de l'Est républicain-Vosges Matin s'est engagé dans une bataille revendicative sur des investissements sur les outils. Explications.**

 PASCAL FIATTE,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAT ESTMÉDIA-CGT

**D**epuis son arrivée en force dans la presse régionale sur la façade est de la France, le Crédit mutuel, qui selon les termes de son ancien président Michel Lucas, expliquait à mots couverts : « *Vous allez voir ce que vous allez voir...* », n'a fait que poursuivre les politiques néfastes, en particulier pour l'emploi, qui perdurent dans nos professions. Synergies, fermetures de sites d'impression, licenciements déguisés ou pas, etc., tous les remèdes traditionnels sont utilisés.

### Petit retour sur le passé

Combien de fois a-t-on entendu dans la bouche même de certains patrons de presse : mais qu'est-ce que le Crédit mutuel vient faire dans cette galère ? L'arrivée du Crédit mutuel est avant tout une affaire politique, rien d'étonnant dans la presse, même en région.

Au milieu des années 2000, feu Gérard Lignac, patron du groupe Est Républicain qui comprend, *l'Est républicain*, *Vosges Matin* (ex-*Liberté de l'Est*), *les Dernières Nouvelles d'Alsace* et une partie du *Journal de la Haute-Marne*, décide de céder l'ensemble des titres. Mais à qui ?

L'État, avec à sa tête Jacques Chirac, ne voit pas d'un bon œil l'éventualité de l'arrivée de fonds de pension anglo-saxons ou espagnols. Entre alors en scène un célèbre sénateur vosgien, proche connaissance d'un « certain » Michel Lucas. La vente des actifs de Gérard Lignac se mène en fait directement à l'Élysée et le Crédit mutuel rafle la mise. Il faudra plusieurs années pour que la banque prenne officiellement la main sur l'ensemble des titres.

### On ne prend pas les mêmes... mais on continue

Lucas s'en est allé, Nicolas Théry le remplace à la tête du Crédit mutuel. Quelques indiscretions nous laissent penser que la presse n'est pas la tasse de thé du nouveau dirigeant qui a fait ses classes chez DSK et à la CFDT. Il a fait venir,

pour s'occuper de la presse du Crédit mutuel, Philippe Carli, bien connu dans le milieu de la presse pour avoir restructuré le groupe Amaury avec le « succès » que l'on connaît. L'arrivée du nouveau « maître » de la presse au sein de la « la banque à qui parler » s'est traduite immédiatement par un audit mené par June Partners, cabinet « chasseur de coûts ».

Et les premières annonces issues de cet audit ne se sont pas fait attendre : fermetures de deux imprimeries, celle de *l'Alsace* à Mulhouse et celle du *Républicain lorrain*. Plus de 130 salariés concernés par la poursuite d'une politique uniquement basée sur des économies, sans projet de développement.

### Quelle démarche revendicative entreprendre ?

Les camarades alsaciens ont répliqué à ces annonces par la présentation d'un contre-projet puis par un second maintenant l'impression de leur titre à Mulhouse. Carli s'est dit intéressé par le contenu mais confirme la fermeture du site d'impression.

Au *Républicain lorrain*, la mobilisation menée par la FILPAC permet aujourd'hui à l'ensemble des salariés menacés de « bénéficier » de solutions de reclassement et de départs en mesures d'âge. Le site d'impression de *l'Est républicain-Vosges Matin*, datant du début des années 80, doit accueillir désormais le tirage du *Républicain lorrain*. Un PDV à *l'Est républicain* pour 10 à 30 personnes et est en cours de négociation.

### Le CV de Carli parle de lui-même. Son passage dans le groupe Amaury s'est traduit par la sous-traitance de l'impression.

Les élus de l'EstMédia CGT ne sont pas dupes. Quand la direction affirme que l'arrivée du *Républicain lorrain* va pérenniser le site de Houdemont, ils savent que c'est de la poudre aux yeux. Les bricolages successifs sur les rotos ne permettent pas de croire un instant à la pérennité du site. Le CV de Carli parle de lui-même. Son passage dans le groupe Amaury s'est traduit par la sous-traitance de l'impression. Si aucun investissement en nouvelles machines n'est prévu à *l'Est républicain*, il y a fort à parier que la prochaine étape sera celle de l'externalisation de l'impression. C'est pour ces raisons que les élus de l'EstMédia revendiquent désormais auprès du Crédit mutuel l'établissement d'un plan d'investissements en particulier sur l'outil industriel. Le courrier envoyé à la direction du Crédit mutuel va dans ce sens. Accueillir des

charges de travail régionales, au-delà de la PQR-PQD, voire dans le secteur lauréat, a un sens. Combien de magazines, suppléments, cahiers publicitaires, etc., sont sous-traités sans que les équipes de l'UES *Est Républicain-Vosges Matin* en aient la maîtrise ? En cette fin d'hiver, plusieurs réunions avec la direction industrielle montrent que l'idée fait son chemin. Les assemblées de personnel successives que nous avons tenues et que nous poursuivons, permettent aux salariés d'intégrer l'extrême priorité que représente l'installation de nouvelles machines. Notre syndicat, qui couvre l'ensemble des catégories du

personnel et qui a obtenu, aux élections de 2016, 75 % des voix, tous secteurs confondus, entend convaincre que l'outil industriel est vecteur de développement de la presse. Les journalistes comprennent que les contraintes dictées par du matériel obsolète, vident les journaux de leur contenu. Comment faire plus de couleurs, mieux développer un sujet sans avoir les capacités d'un outil du XXI<sup>e</sup> siècle ? Les élus de l'EstMédia CGT considèrent que la pérennité des emplois, le développement des titres et de nouveaux produits passent par des investissements dans les outils. Le Crédit mutuel en a les moyens. Le défi est lancé. ●

## Courrier de L'EstMédia CGT à messieurs Théry et Carli...

*Lettre recommandée avec accusé de réception*

Houdemont, le 13 février 2018

Monsieur Nicolas Théry,  
président directeur général du Crédit mutuel

Monsieur Philippe Carli,  
responsable des activités presse du Crédit mutuel

Messieurs,

Le Crédit mutuel a exprimé en juin 2017 sa volonté d'engager les réformes et transformations nécessaires pour rétablir la situation économique de son pôle presse. Dans le prolongement de la décision de l'actionnaire majoritaire, la direction de l'*Est républicain* et *Vosges Matin* a présenté un projet de plan de départs volontaires dans les services de l'imprimerie.

Cette réorganisation n'est que le début d'un vaste projet qui impliquerait tous les services et catégories professionnelles, avec pour objectif un retour durable à l'équilibre du pôle presse à l'horizon 2020. Ainsi, la direction, comme indiqué dans ses divers documents, entend faire du site d'Houdemont de l'*Est républicain*, le site unique d'impression de l'ensemble des titres du pôle. Une telle ambition nécessite une vision à moyen et long termes des besoins des entreprises. Il est indispensable que les secteurs éditoriaux et publicitaires ne soient plus prisonniers d'un outil industriel non adapté aux besoins de notre époque. L'UES doit disposer d'un outil permettant le tout-quadri et la possibilité de formats multiples.

Les réformes et transformations prévoient une amélioration des résultats de 110 millions d'euros. Un tel objectif n'est atteignable qu'avec un changement complet de l'outil industriel.

La direction, avec l'aide du cabinet June Partners, aboutit à plusieurs conclusions :

- « une pyramide des âges vieillissante » ;
- « la nécessité de mettre en place des mesures de productivité » ;
- « des mesures de rationalisation de l'ensemble du pôle presse du Crédit mutuel ».

L'ensemble de ces conclusions font craindre aux élus de l'EstMédia CGT des conséquences brutales sur les

emplois et un effet limité sur les objectifs de redressement annoncés.

Ainsi, l'EstMédia-CGT, dans le but de pérenniser les emplois de l'UES, propose à la direction du Crédit mutuel plusieurs axes d'engagements sur les thèmes suivants :

- investir dans du matériel d'impression presse-labour sur le site d'Houdemont pour accueillir de nouvelles charges de travail régionales. Il faut regretter, ici, les erreurs stratégiques du passé en matière d'investissement industriel ;
- créer une cellule marketing qui devra analyser et fournir en temps réel les tendances du lectorat et des annonceurs aux acteurs de nos titres ;
- ouvrir une GPEC offensive afin de déterminer les moyens (formations...) à mettre en adéquation avec les besoins dans le numérique et les compétences internes. Celles-ci n'ont pu être évaluées et quantifiées car la direction n'a jamais engagé loyalement de GPEC bien utile dans cette phase de transformation ;
- procéder à des embauches pour équilibrer la pyramide des âges en intégrant des compétences nouvelles, indispensables pour les années à venir.

Les élus de l'EstMédia CGT seront intransigeants pour que ces transformations soient accompagnées d'un traitement social adapté.

Les élus de l'EstMédia CGT rappellent que la plus grosse part du chiffre d'affaires reste le support imprimé qu'il faut conforter. Il est également indispensable de trouver des axes de développement numérique, les deux supports étant complémentaires.

L'actionnaire majoritaire a les moyens d'investir dans des outils de pointe, preuve de son engagement dans une presse indépendante, au service de la démocratie. Sur ces bases, les élus de l'EstMédia CGT sont disposés à négocier dès maintenant avec la direction du Crédit mutuel.

À elle de faire le choix :

- poursuivre une politique de repli et d'appauvrissement des contenus ;

**ou**

- engager une politique d'avenir et de développement des titres et des marques.

Nous vous prions d'agréer, messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations. ///

P/o les élus de l'EstMédia CGT  
**Pascal Fiatte**, secrétaire général



# Quand le patronat de l'édition souffle le chaud et le froid

 GUILLAUME GOUTTE, SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES CORRECTEURS DU SGLCE CGT

**D**écidément, dans l'édition, les négociations connaissent un rythme sans cesse chamboulé. Un peu comme le montant des salaires des travailleurs à domicile (TAD) de cette branche, dont le statut, défini par l'annexe IV de la convention collective nationale de l'édition, est justement au cœur des discussions paritaires depuis des années. Il faut dire que l'on part de loin, tant ces petites mains de l'ombre, isolées, subissent de plein fouet une précarité scandaleuse. *L'Impac* s'étant déjà fait l'écho, à plusieurs reprises, de l'avancée des discussions et des différentes actions syndicales qui les ont accompagnées, inutile de repartir de zéro.

## Des discussions sous de bons auspices ?

Rappelons seulement qu'après des années de sur-place, de piétinement – la faute à un patronat, organisé dans le Syndicat national de l'édi-

tion (SNE), décidé à ne rien lâcher pour conserver la précieuse précarité de ses TAD –, les négociations ont connu un sérieux coup d'accélération en octobre 2017, avec la mise en place d'un groupe de travail paritaire spécifiquement consacré à cette question. Piloté, côté patronal, par Sébastien Abgrall, DRH du groupe Madrigall-Gallimard, il s'est réuni une petite dizaine de fois en cinq mois, en plus des commissions paritaires de branche. Quelle ne fut pas notre surprise, lors des toutes premières réunions, quand nous entendîmes le SNE non seulement louer le métier de correcteur, mais surtout s'engager à rectifier le tir pour lancer une « sécurisation réelle » du statut des TAD. Fini la précarité ? On n'en

était pas loin, dans le discours du moins, avec quelques promesses : le maintien du salaire en cas de maladie, la création d'un fonds mutualisé pour les TAD n'ayant pas de bonne mutuelle d'entreprise, l'accès des TAD aux plans de formation des maisons d'édition. Des avancées concrètes, certes, mais qui n'en restent pas moins le minimum légal... Autrement dit, le SNE a juste décidé de se mettre enfin en conformité avec la loi, de régulariser une situation qui l'exposait à de lourdes condamnations devant les conseils de prud'hommes. Outre ces engagements, le SNE s'est montré favorable à encadrer la fluctuation du volume de travail fourni aux TAD, à l'origine de la disparité de leurs revenus d'un mois à l'autre. Pour cela, il a proposé deux mesures novatrices :

- définir pour chaque TAD un volume prévisible d'activité réexaminé chaque année et basé sur la moyenne des trois dernières années (ou bien celle des douze

**Autrement dit, le SNE a juste décidé de se mettre enfin en conformité avec la loi, de régulariser une situation qui l'exposait à de lourdes condamnations devant les conseils de prud'hommes.**

ou vingt-quatre derniers mois, selon le calcul le plus favorable au salarié) ;

- fixer un seuil de variabilité de cette activité prévisible à 15 % : en dessous de ce seuil, la baisse d'activité est considérée comme normale ; au-dessus, et jusqu'à 30 %, elle ouvre droit à une indemnisation financière (de 15 %). Au-delà de 30 %, deux choix s'offriraient au TAD : soit il refuse la baisse et peut demander une rupture du contrat de travail (licenciement économique), soit il l'accepte, signe un avenant à son contrat (qui diminue le volume prévisible d'activité) et est indemnisé (quoique sur l'indemnisation le SNE n'est, là, pas très clair).

### **Après l'enthousiasme, la douche froide**

Toutefois, notre enthousiasme de départ a vite replongé, à l'instar, là encore, des revenus des TAD. Car passé ces promesses – qui, certes, constituent un mieux par rapport à l'existant mais demeurent insuffisantes pour engager une dépréciation réelle –, le SNE s'est montré incapable de bouger sur trois éléments qui, pour la CGT, sont essentiels et fondamentaux :

- le lissage des salaires des TAD sur l'année ;
- les indemnités de licenciement conventionnelles ;
- l'interdiction du recours à l'auto-entrepreneuriat pour faire corriger les ouvrages.

Détaillons.

#### **Le lissage des salaires**

Il s'agit de garantir un salaire minimum mensuel aux TAD en lissant sur l'année leurs revenus, calculés sur la base de ceux de l'année précédente. L'enjeu, pour les TAD (salariés payés à la tâche, rappelons-le), c'est d'éviter les mois à 0 euro (quand un éditeur ne leur fournit pas de travail ou quand ils prennent leurs congés...) et de s'assurer un minimum de stabilité financière à une époque où l'on nous demande de fournir des garanties pour avoir droit à des choses aussi essentielles qu'un logement. Si le SNE est d'accord pour que la nouvelle annexe IV mentionne le lissage des salaires, il souhaite que celui-ci soit laissé au bon vouloir de l'employeur : le TAD peut le demander, mais c'est le patron qui, seul, décidera de l'appliquer ou pas. En outre, il exige que la demande ne puisse être for-

mulée qu'à partir de 800 heures de travail effectuées sur l'année, là où nous demandons 500 heures.

#### **Les indemnités de licenciement**

En cas de rupture du contrat de travail, le SNE ne veut accorder aux TAD que les indemnités de licenciement conventionnelles « employés », même s'ils sont cadres. Et encore, il s'agit là d'un léger progrès puisque, initialement, le SNE ne voulait accorder que les indemnités prévues par le Code du travail, moins favorables que celles établies par la convention collective !

Un exemple criant de la discrimination dont sont victimes les TAD : ils dépendent d'une convention collective dont ils ne pourraient même pas bénéficier. La CGT exige que les indemnités de licenciement soient celles prévues par la convention collective selon les catégories professionnelles.

#### **L'interdiction du recours à l'autoentrepreneuriat**

Aujourd'hui, l'autoentrepreneuriat, qui se développe tous azimuts dans la branche – au mépris de la convention collective, qui stipule que le correcteur est salarié –, est un des principaux responsables de la dégradation des conditions de travail des correcteurs. Sans protection du Code du travail, non soumis à un revenu minimum, devant lui-même assumer les cotisations sociales, le correcteur autoentrepreneur est, dans son écrasante majorité, un correcteur ultra-précarisé, à qui les éditeurs peuvent imposer des tarifs dérisoires, des délais insoutenables et... des licenciements gratuits et sans recours prud'homal possible (à moins de demander une requalification de la relation de travail en CDI).

En outre, l'autoentrepreneuriat, particulièrement alléchant pour le patronat, oppose une concurrence déloyale aux TAD, qui, malgré la précarité, sont encore des salariés. Si le SNE ne prend pas un engagement réel à condamner l'autoentrepreneuriat, à quoi bon s'épuiser à sécuriser le statut des TAD ?

Les éditeurs préféreront toujours un autoentrepreneur fragile et exposé à un TAD au statut encadré et réglementé par la convention collective et le Code du travail. Or, aujourd'hui, le SNE persiste et signe : pour lui, l'autoentrepreneuriat dans la correction est légal et il doit pouvoir librement cohabiter avec le statut de TAD.

### **Quelles suites ?**

Lors de la réunion du groupe de travail paritaire du 13 mars 2018, le SNE a remis aux organisations syndicales représentatives un projet d'accord portant révision de l'annexe IV à la convention collective nationale de l'édition. Le contenu ne prend pas en compte les revendications exposées ci-dessus, se basant uniquement sur les desiderata du SNE.

L'intersyndicale (CGT, CFDT, CFE-CGC et FO), qui fonctionne très bien, va se réunir courant mars pour « martyriser » ce projet d'accord afin d'y intégrer nos exigences.

Mais l'horizon n'est pas bien lumineux : pour nous fournir ce projet d'accord qui ne nous convient pas en l'état, le SNE a dû batailler sévèrement en interne face à des employeurs encore plus réactionnaires qui voient d'un mauvais œil les quelques miettes concédées aux TAD. Qu'en sera-t-il, alors, d'un projet d'accord que l'intervention des organisations syndicales aura rendu davantage favorable aux salariés ? Mystère.

Toujours est-il qu'en l'état ces négociations aboutiraient moins à une sécurisation des TAD qu'à celle des employeurs, en encadrant légalement des pratiques qui, pour l'heure, ne le sont pas et les exposent à la justice prud'homale. ●

### **Les éditeurs préféreront toujours un autoentrepreneur fragile et exposé à un TAD au statut encadré et réglementé par la convention collective et le Code du travail.**

MEDITERRANÉE OFFSET PRESSE (MOP)

# QUAND LA JEUNESSE BOOSTE LE SYNDICALISME

17 octobre 2017 : après un bras de fer entre les jeunes salariés de MOP et le groupe Riccobono, la fermeture de l'imprimerie a été évitée. Dans la foulée, un plan de reprise est avancé. Pour que la stratégie de liquidation du groupe soit mise en échec, il a fallu que le syndicat FILPAC CGT de l'entreprise mène, pendant plusieurs mois, une action constante dans un contexte particulièrement difficile. État des lieux.

**C'**est particulièrement rare de voir un tribunal de commerce accepter qu'une entreprise en redressement judiciaire puisse bénéficier d'un plan de continuation, qui débouche aujourd'hui sur une cession négociée avec M. Barroso, lui-même ancien directeur industriel du groupe Sego, qui a subi le même genre de situation. Le syndicat a mis toute son énergie dans la recherche de la vérité des prix. Le groupe Riccobono, leader de l'impression des journaux de presse, n'avait pas prévu que des salariés s'intéressent à ce point à ses manipulations financières, suffisamment douteuses pour qu'il soit obligé de remettre à jour les compteurs, donc ne pas aller au bout de son plan de liquidation de l'imprimerie de Vitrolles. Au point où nous en sommes, les 60 salariés de l'entreprise, auxquels sont adjoints une quinzaine d'intérimaires dans le cadre de l'organisation du travail, attendent le dénouement d'une reprise hors du groupe, ce qui constitue un risque certes, mais qui est maîtrisé par des engagements précis de maintien de la charge de travail sur des bases suffisamment claires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

#### Entre soulagement et vigilance



« En ce début de mars, nous dit **Michaël Pinci**, secrétaire général du syndicat FILPAC CGT de Vitrolles et cadre de production de l'entreprise, l'important est d'assurer la continuité après une période de tension extrêmement dure, non seulement dans l'organisation de grèves au moment opportun et en évitant la casse, mais aussi dans la lutte pour empêcher des entreprises de division et de provocation qui ont été jusqu'à un incendie, que nous présumons criminel, cet été et qui a failli liquider physiquement l'usine, pour ne citer que cet exemple spectaculaire. » Et de poursuivre : « L'unité de la grande majorité des salariés a été exemplaire. Elle a permis de déjouer tous les pièges, dans des conditions où certaines divisions syndicales extérieures pouvaient mettre en péril toute perspective de règlement du conflit auquel nous contraignait le groupe Riccobono. Pour ne citer que cet exemple, comme par hasard, le chiffre d'affaire des clients était, pour certains journaux, baissé de moitié pour des raisons inexplicables, confortant la fragilisation de l'entreprise et son redressement judiciaire. »

**Jérémy Jacques**, premier conducteur et secrétaire de la DUP a eu l'impression de faire ses classes dans ce conflit où il a mis son goût pour les chiffres au service de ses camarades.



**L'unité de la grande majorité des salariés a été exemplaire. Elle a permis de déjouer tous les pièges, dans des conditions où certaines divisions syndicales extérieures pouvaient mettre en péril toute perspective de règlement du conflit auquel nous contraignait le groupe Riccobono.**



**Michaël Pinci, secrétaire général  
FILPAC CGT Vitrolles**

La direction ne s'était pas trompée. Elle a usé de toutes les pressions possibles pour qu'il n'aille pas jusqu'au bout de son enquête financière. Comme par hasard, il a « poursuivi » le patron jusqu'au Luxembourg, plaque tournante des détournements de fonds des entreprises, comme chacun le sait.



« Nous avons, confirme-t-il avec fierté, pu négocier la réévaluation des salaires les plus bas de 20%, avec 68 avancements, 29 promotions et 25 titularisations, sans compter le 14<sup>e</sup> mois et ce depuis ces six dernières années. Autant dire qu'il a fallu de la sueur pour en arriver là et nous n'avons pas l'intention de nous laisser dépouiller de ce que nous avons acquis. »

#### Le bonheur est dans l'usine



**François Pinci**, délégué syndical et premier conducteur, nous le confirme : « Les salariés de MOP sont heureux, pas simplement parce qu'ils ont des salaires convenables dans une moyenne de 2300 € par mois avec un statut qui inclut tant les conditions de la presse nationale que celles de la presse régionale, mais parce qu'ils ont compris qu'en trouvant une harmonie entre le sérieux du travail, le respect des 32 clients de l'entreprise, qu'il faut servir en temps et en heure, la convivialité, le sens de la fête, la solidarité non pas dans les mots mais dans les faits, on en arrive à ce que chacun des salariés soit particulièrement motivé parce qu'il ne défend pas seulement sa petite personne mais un ensemble dans lequel il fait bon vivre. Bien sûr, il ne s'agit pas de dire qu'on est dans un paradis sans ombres. Mais l'esprit de transparence, au niveau des rémunérations, des cadences, des contraintes liées à un métier où il faut "se bouger" permet de mettre en échec des entreprises de division téléguidées de l'extérieur. Ce n'est donc pas quelque chose d'acquis pour toujours. C'est un état d'esprit à cultiver en permanence, dans lequel chacun a droit à exprimer sa propre voix. »

#### Communication et solidarité interprofessionnelle



« Se battre c'est bien, mais il faut le faire savoir, » nous dit **Fabien Panetta**, délégué du personnel suppléant, électromécanicien, ancien frigoriste, qui a appris vite à bien présenter les choses, site Internet, affiches, information dans les journaux, les réseaux sociaux, dont Facebook évidemment. Et la communication, ce n'est pas seulement à destination des imprimeurs, mais aussi des autres salariés, ce qui permet d'affirmer une solidarité active envers les autres salariés en lutte, et ils ne manquent pas. Les imprimeurs de MOP ont été particulièrement sensibles au combat victorieux des Fralib qui, aujourd'hui, après 1 336 jours de conflit dur avec Unilever, ont relevé un défi énorme qui peut redonner courage à toutes celles et ceux qui, partout, subissent



*Je me sens chez moi ici, avec les copains. Cette ambiance collective, après ce que j'ai vécu, c'est un bain de jouvence qui me permet de surmonter, dans ma tête, le choc que j'ai vécu.*

**Arnaud Hutinet**



les entreprises de destruction, comme par exemple chez Coca Cola. Fabien nous le dit avec insistance : « Sans la solidarité avec les camarades des autres boîtes, on se retrouve seuls. Nous avons reçu le soutien total de l'UD CGT 13, des camarades de la distribution avec qui notre avenir est lié et bien d'autres syndicats de notre fédération. Malheureusement, certains dirigeants de syndicats ont œuvré pour d'autres intérêts que ceux des salariés. Nous rappelons que l'unité a toujours été notre force dans le Livre. Nous devons donc nous serrer les coudes face à un patronat qui n'a aucun scrupule à mettre au chômage des millions de gens tout en les culpabilisant. À nous de faire en sorte que la peur change de camp. La communication de nos luttes solidaires est, dans ce contexte, essentielle pour maintenir voire augmenter le rapport de forces. En la matière, il faut y aller, parce qu'en face ils mettent la gomme. »

### Le CTP en bonnes mains

Parmi les salariés, Arnaud Hutinet, qui a réintégré la MOP après cinq ans de rééducation à la suite d'un grave accident de la route, est particulièrement content d'être revenu. Ce n'était pas évident. L'entreprise a tout fait pour que son aménagement de poste se fasse dans les meilleures conditions.

Le *computer to plate* est une technologie par laquelle les plaques d'impression Offset ou Flexographie sont copiées directement à partir d'un ordinateur. C'est donc l'endroit idéal pour permettre à Arnaud de faire valoir son professionnalisme dans le cadre d'une chaîne de travail où la modernité et le respect de l'humain ne sont pas un vain mot. Arnaud nous le dit tout net : « Je me sens chez moi ici, avec les copains. Cette ambiance collective, après ce que j'ai vécu, c'est un bain de jouvence qui me permet de surmonter, dans ma tête, le choc que j'ai vécu. »



### Vous avez dit intérim ?

**Mabrouk Barbachi**, intérimaire depuis 2006, ouvrier qualifié polyvalent, de la maintenance à l'impression. Le seul poste qu'il ne pratique pas est celui de conducteur. Il aime ce qu'il fait et s'entend bien avec ses camarades. Lors du conflit, il a subi l'irrespect du dernier

directeur de Riccobono qui l'avait dans le collimateur. Au-delà de son cas, il y avait une offensive particulière pour remettre en cause le contingent d'intérimaires réguliers qui travaillaient dans l'entreprise. Le but était simple. Pour déstabiliser la production, leur éviction était indispensable. Sur ce sujet comme sur d'autres, la direction est tombée sur un os, parce que la solidarité entre les intérimaires et les CDI est un des points forts de la collectivité. Mabrouk est fier de ses origines kabyles. Pour lui, la notion de respect mutuel qu'il a apprise de ses parents est d'une importance capitale. « Si je me sens bien chez MOP, nous dit-il, c'est bien parce que le respect est une valeur qui est partagée et je sais à quel point ce n'est pas aussi évident malheureusement partout. »

### Les MOP prêts à relever les nouveaux défis de l'entreprise

Nous ne savons pas encore, à l'heure où ces lignes sont écrites, quelles seront les conditions concrètes de reprise de l'entreprise dans un rapport nouveau avec la presse nationale et régionale qui, certes, a bien des difficultés, notamment *la Marseillaise*, mais pas seulement. Michael Pinci espère une compensation par une charge de travail nouvelle venant tant du labeur que de la publicité. « Nous sortons aujourd'hui suffisamment de titres pour nous adapter, comme nous l'avons fait pour Métro avant qu'il s'arrête, nous dit-il. Restent les rapports avec Riccobono qui changeront de nature. La confiance ne règne pas certes, mais nous avons la détermination d'aller de l'avant avec une équipe jeune et dynamique qui sait défendre ce qu'elle est allée chercher, ce qui, pour moi, est une motivation essentielle pour continuer à assumer mes responsabilités. » ●



L'équipe de MOP salue les lecteurs d'Impac !

© FIL PAC Vitrolles

## PROFESSIONNELS DE LA PRESSE NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS



### EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur  
[www.audiens.org](http://www.audiens.org) et sur  
les réseaux sociaux.



## Nos métiers

### LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (les cadres) et de l'Arcco (tous les salariés du secteur privé), dans un environnement professionnel où les salariés ont souvent des parcours singuliers.

### L'ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

### L'ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET LA PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunions sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants familiaux, aux personnes endeuillées...).

### LE MÉDICAL ET LA PRÉVENTION SANTÉ

Centre de santé, actions de prévention, bilans de santé professionnels..., Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, du préventif au curatif, dans une démarche d'approche globale du patient.

### LES CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés des artistes et techniciens employés de façon intermittente : Recouvrement des cotisations auprès des employeurs et paiement des indemnités de congés payés aux bénéficiaires.

### LES SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de prestations, déléguées par les organisations professionnelles ou par l'Etat : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces activités renforce la dimension d'Audiens en tant que groupe de services.

# L'ACTU en bref... MONDE

POLITIQUE INTERNATIONALE/ÉLECTIONS  
ÉTRANGER/PRESSE INTERNATIONALE

LIBERTÉ DE LA PRESSE

## JOURNALISTES TUÉS EN EUROPE

Il y a, certes, une caste médiatique, qui, en osmose avec les partis de gouvernements et les tenants du libéralisme économique, plastronne dans les médias et dont les membres se comportent en nouveaux chiens de garde du patronat et de la pensée dominante. Mais il y a aussi des milliers de journalistes, véritables soutiers de l'information, qui font leur travail, parfois en opposition aux propriétaires de journaux, et qui pour cela risquent la prison ou la mort. Deux journalistes ont été récemment assassinés en Europe. **Jan Kuciak**, jeune journaliste slovaque (29 ans) qui enquêtait sur les liens entre la N'Dranghetta calabraise et des responsables corrompus de l'État qui utilisaient frauduleusement des fonds structurels européens, a été tué chez lui avec sa femme, Martina Kusnirova, par balles. Depuis plusieurs années, la N'Dranghetta s'est structurée dans l'est de l'Europe (tout comme la Sacra Corona Unita dans les Pouilles et qui s'est considérablement enrichie pendant les guerres intra-yougoslaves). Des manifestations – les plus importantes depuis 1989 – ont eu lieu en Slovaquie exigeant la démission des responsables politiques. Le ministre de



l'intérieur a dû quitter son poste et le Premier ministre Robert Fico a annoncé qu'il donnerait sa démission au président de la République à condition qu'il n'y ait pas de nouvelles élections législatives.

En octobre dernier, c'est la journaliste **Daphne Carunana Galizia** qui était assassinée à la voiture piégée à Malte. Elle enquêtait elle aussi sur la corruption des milieux dirigeants. ///



ALLEMAGNE

## Angela Merkel, un retour affaibli

Bien qu'une minorité de membres du SPD (le parti social-démocrate allemand) ait voté pour la participation à une grande coalition avec Angela Merkel, la direction du SPD a considéré ce vote acquis, car elle n'a pas pris en compte l'abstention. C'est dire que la nouvelle grande coalition (Angela Merkel a été réélue chancelière le 14 mars), si elle a une majorité au Bundestag, mais avec le score le plus bas jamais obtenu par les deux partis depuis la création de la RFA en 1949, n'en est pas moins affaiblie dans le pays. La DGB (en particulier chez les métallurgistes et les services) se montre assez offensive pour obtenir de nouveaux droits, comme les augmentations de salaires ou la réduction du temps de travail. ///



# DIAGNOSTIC D'IMPACTS

## Comprendre vos enjeux pour préparer vos négociations

Après avoir engagé des changements profonds dans l'exercice du mandat des représentants du personnel et des délégués syndicaux à l'occasion des lois Rebsamen et El Khomri, les ordonnances Macron bouleversent à nouveau l'organisation du dialogue social au sein des entreprises.



**ORDONNANCES  
MACRON**



### POURQUOI RÉALISER UN DIAGNOSTIC D'IMPACTS DES ORDONNANCES ?

Les comités d'entreprise et les CHSCT vont fusionner et les moyens disponibles pour les élus vont être réduits. Quels sont les pièges à éviter ? Comment faut-il se préparer et anticiper les objectifs de votre direction ?

Nous vous proposons de vous accompagner dans cette période de forte turbulence.

### QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN DIAGNOSTIC D'IMPACTS ?

- 1 Une intervention précise en une matinée,
- 2 Identifier vos priorités et vos points de vigilance,
- 3 Des consultants spécialisés dans l'accompagnement des représentants du personnel.

Tarifs : nous consulter

☎ : 01 53 62 70 00

[www.secafi.com](http://www.secafi.com)

# L'ACTU **en bref...** MONDE

## POLITIQUE INTERNATIONALE/ÉLECTIONS ÉTRANGER/PRESSE INTERNATIONALE

### ITALIE

#### Le Mouvement 5 étoiles et la droite xénophobe remportent les élections



En Italie, c'est la coalition dite de centre droit qui l'emporte. Mais cette coalition n'a rien de « centriste ». Elle est principalement formée du mouvement d'extrême droite et xénophobe, la Ligue (ancienne Ligue du Nord) ; de Forza Italia, le parti de Berlusconi, de Frères d'Italie (un parti néofasciste) et d'un petit parti d'obédience démocrate-chrétienne. La coalition\* obtient environ 37 % des suffrages, mais avec une prédominance de la Ligue qui devance Forza Italia (respectivement 17 % et 14 %).

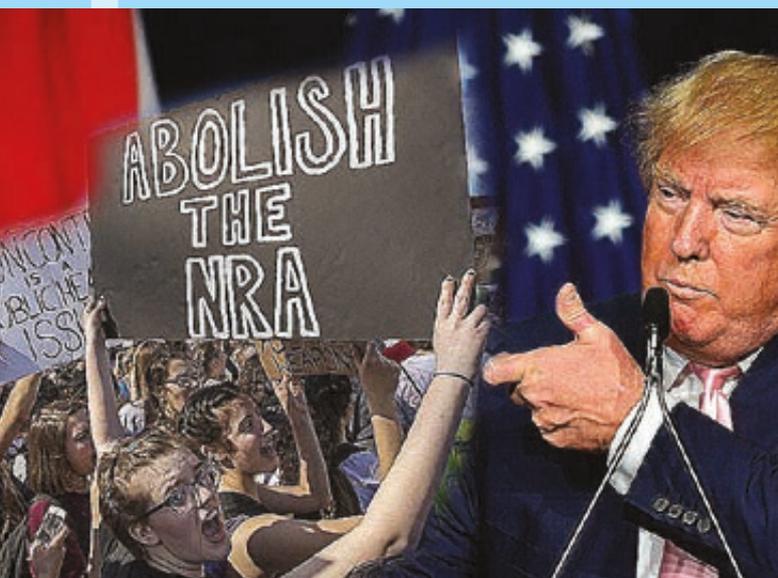
Le Mouvement 5 étoiles (qui se présentait seul, hors coalition) est le premier parti avec 32 % (25 % en 2013) des suffrages. Quant à la coalition dite de centre gauche (parti démocrate et quelques alliés), elle obtient 23 % des voix (près de 19 pour le seul PD), contre 29 % en 2013, le PD étant alors à plus de 25 %. Le rassemblement d'une scission de gauche du PD et d'anciens communistes (Libres et Egaux) n'obtient qu'un peu plus de 3 % (mais 5 % chez les 18-34 ans et 8,2 % chez les étudiants). Quant à la nouvelle formation

regroupant trois partis communistes et des mouvements associatifs, Pouvoir au peuple, elle n'obtient que 1,10 %. La première conséquence de ces élections a été la démission de la présidence du PD de Matteo Renzi. Le Macron italien, comme il aime à ce qu'on le présente, avait déjà été contraint de démissionner de son poste de Premier ministre après un échec référendaire. Renzi avait fait adopter des lois restreignant les droits sociaux et mettant à mal les lois du travail italiennes, en encourageant la flexibilité.

Aucune force politique n'est majoritaire au sein de l'Assemblée. Le Mouvement 5 étoiles, qui est devenue la première force politique du pays, réclame le droit de former le gouvernement ainsi que la Ligue (3<sup>e</sup> parti politique italien mais premier au sein de la coalition la plus forte.)

Le paradoxe est que le retour en force de Berlusconi ne s'est pas produit, contrairement à ce qu'affirmaient nombre de « commentateurs ». Sa formation politique n'est que la quatrième derrière le Mouvement 5 étoiles, les démocrates et la Ligue. Il n'empêche que la situation sociale reste tendue comme l'a prouvé la grève générale dans les transports le 8 mars. ///

\* Dans le nouveau système électoral, les deux tiers des sièges sont désignés à la proportionnelle et un tiers au scrutin direct uninominal à un tour. De plus, les partis ont le droit de se présenter en coalition et dans ce cas-là le seuil pour avoir des élus est abaissé.



### USA

#### Les jeunes contre les flingues

Après le nouveau massacre de masse commis aux États-Unis – 17 lycéens de Parkland (Floride) tués par un ancien élève proche des milieux suprémacistes blancs armé d'un fusil d'assaut – un vent nouveau de contestation souffle sur l'ensemble du pays, animé d'abord par les lycées et les étudiants. Le 14 mars, un mois après la tuerie, des dizaines de milliers de jeunes ont cessé les cours (pendant 17 minutes) et sont descendus dans les rues. Les protestataires veulent une loi restrictive sur les armes à feu alors que le président Trump veut armer les professeurs pour qu'ils puissent résister à un agresseur potentiel. Transformer les écoles en champ de guerre ne fait pas peur au Folamour de la Maison-Blanche. Les jeunes manifestants ont été rejoints à Washington par des élus militant contre les ventes d'armes, notamment l'ancien candidat à la primaire démocrate, Bernie Sanders. ///

# RASSEMBLER LE MONDE DU TRAVAIL POUR TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ ! Plus que jamais déterminés à construire l'offensive sociale



 PASCAL LEFÈBVRE, SECRÉTAIRE FÉDÉRAL

## NOUVELLE ÉCONOMIE : UN NOUVEAU MONDE DE SERVITUDE

Jamais depuis des décennies, le monde du travail n'avait connu une telle régression de ses droits les plus fondamentaux. L'explosion de la première bulle spéculative de 2000, puis le krach boursier mondial de 2008 ont servi de prétexte à l'accélération de la déréglementation des règles sociales conduisant à une précarité totale pour un nombre grandissant d'êtres humains. Les milliardaires amassent toujours plus, tandis que la pauvreté gagne chaque jour des pans supplémentaires du reste de l'humanité : 8 milliardaires dans le monde possèdent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale (3,6 milliards de personnes). 82 % des richesses créées dans le monde l'année dernière ont bénéficié au 1 % des plus riches, alors que la situation a régressé pour les 50 % les plus pauvres.

Les inégalités sociales n'ont jamais été aussi criantes. Cette nouvelle distorsion dans la répartition des richesses est telle que même certains des plus nantis tirent le signal d'alarme en alertant sur les risques d'embrasements sociaux majeurs.

À l'heure de la mondialisation, la lutte des classes n'existerait plus ?

L'Europe, continent « riche », n'échappe pas à cette boulimie d'accumulation de profits tandis que les peuples qui la composent subissent une cure d'austérité sociale et économique des plus drastiques. Partout, les services publics sont supprimés pour laisser place à des acteurs privés qui escomptent tirer un profit maximal des besoins primordiaux. Éducation, santé, énergie, police, transports collectifs, territorialité, tout est mis à sac pour permettre à cette ultraminorité parasitaire d'engranger toujours plus de richesses. L'espérance de vie en Europe diminue sensiblement, de plus en plus de personnes accèdent difficilement aux soins et s'enfoncent dans la précarité et la misère.

Et cette misère amène dans son sillage le retour de la « bête immonde » !

En effet, cette situation génère une forte poussée des extrêmes-droites et des partis nationalistes, conséquence de la cure d'austérité imposée aux peuples et à la remise en cause des ser-

vices publics et de la protection sociale. Partout en Europe, les partis de la droite traditionnelle, dite « modérée », et de la social-démocratie ont abandonné leur peuple pour servir le grand capital. Adeptes de Thatcher et de Reagan, ils ont mené des politiques ultralibérales pour orienter toutes leurs actions au bénéfice des grands patrons et des multinationales.

En France, le désenchantement et le sentiment de trahison engendrés par cette alternance politique de façade a permis à un jeune banquier de chez Rothschild de devenir ministre de l'Économie, puis président de la République !

Toute l'ironie est là, l'accession au pouvoir de notre président jupitérien n'a été rendue possible que par le discrédit des partis politiques « historiques » au service des banques d'affaires et qui ont permis le renforcement du Front national de la famille Le Pen.

Élu contre une représentante de la xénophobie et du fascisme, le nouveau locataire élyséen peut maintenant déployer la phase finale de destruction des avancées sociétales du Conseil national de la Résistance issues de décennies de luttes sociales. Dès lors, Macron, serviteur zélé des puissants, évangéliste du « *marché qui nage*, selon la formule de Marx,

**Partout en Europe, les partis de la droite traditionnelle, dite « modérée », et de la social-démocratie ont abandonné leur peuple pour servir le grand capital.**

« dans les eaux glacées du calcul égoïste » peut accélérer la destruction des acquis sociaux déjà entreprise pas ses prédécesseurs et nous ramener ainsi aux conditions sociales des travailleurs du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ses premiers actes de classe, nous ne les connaissons que trop bien pour les avoir combattus et continuons à le faire :

- sa réforme du Code du travail est la négation même de ce qui a été l'outil de droits au service des salariés ;
- celle de la formation professionnelle donne tout son sens au jargon patronal de l'employabilité des salariés ;
- quant à la protection sociale solidaire et universelle, elle disparaît sous les coups de boutoir du macronisme pour la livrer en lambeaux au marché assurantiel.

### Annihiler les résistances sociales passe par éloigner l'outil syndical des travailleurs en l'institutionnalisant davantage dans des instances chronophages dont l'objectif est la soumission aux besoins des actionnaires.

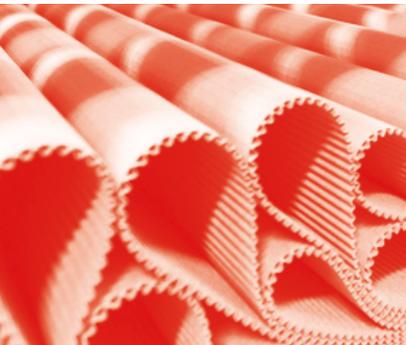
gouvernement une négociation sur les conventions collectives. Les Allemands de IG Métal imposaient au patronat une augmentation de salaire de 4,3 % et des réductions du temps de travail. Les commissions ouvrières espagnoles étaient à l'offensive contre les lois travail du gouvernement Rajoy, de même pour les Belges, les Polonais...

En France, contre la loi Travail El Khomri, la mobilisation sociale a été d'une grande ampleur durant plusieurs mois. Ce mouvement social a été majoritairement ap-

Et c'est bien ce que les fameuses ordonnances remettent aussi en cause, ce syndicalisme de proximité, du cahier de revendications de l'atelier ou du service, celui en prise avec le quotidien des salariés.

Annihiler les résistances sociales passe par éloigner l'outil syndical des travailleurs en l'institutionnalisant davantage dans des instances chronophages dont l'objectif est la soumission aux besoins des actionnaires.

Pour le patronat, le syndicat devrait se



Il faut y ajouter l'assurance chômage, la Fonction publique, le statut des cheminots, les ponctions sur les pensions, la fin de la médecine et de l'inspection du travail et la liste des remises en cause est si longue qu'elle en donne le vertige.

Voilà donc le fameux modèle social 2.0 de la nouvelle économie mondialisée qu'ils tentent de nous imposer, « Uber » à tous les niveaux !

Pour que la domination du capital soit totale, il faut au président Macron comme à ses homologues européens et planétaires balayer toutes les formes de résistance et d'alternatives possibles. Il leur faut donc mettre au pas toute forme de résistance et de conquêtes communes en direction des travailleurs, le syndicalisme !

#### ORDONNANCES MACRON : DE LA COLLABORATION DE CLASSE À LA DISPARITION SYNDICALE

Le travail est au cœur du conflit social permanent qui nous oppose aux détenteurs de capitaux.

Les mobilisations des travailleurs se multiplient à travers la planète. Récemment, en Europe, les travailleurs grecs s'opposaient massivement à la remise en cause du droit de grève. Les Italiens, avec l'unité retrouvée de leurs syndicats, réussissaient à imposer au patronat et au

précié dans l'opinion publique et, s'il n'a pas permis pour autant d'empêcher le coup de force du gouvernement Valls, il reste une lutte de référence de la résistance des peuples au grand capital et servira de base aux luttes futures.

Mais ce combat contre la loi Travail pose un certain nombre de questions. Tout d'abord celle des formes d'actions et de l'utilité de la manifestation en tant qu'outil de contestation. Cette forme de lutte traditionnelle est-elle suffisante pour construire la convergence des luttes et renforcer le mouvement de contestation ?

La réponse à cette question se trouve sans aucun doute dans l'ancrage des luttes à l'entreprise. Le combat contre les ordonnances « macroniennes » le prouve.

Car il ne suffit pas d'appeler à des journées de grève et de manifestations unitaires et interprofessionnelles pour bloquer l'économie du pays, ce qui, nous le savons, est notre seule planche de salut !

Le rassemblement de tous les travailleurs ne se décrète pas. Il s'organise et se construit de manière méthodique. Il commence par ce qu'Henri Krasucki appelait « le syndicalisme du carreau cassé ». Il n'y a pas de petites revendications car toutes portent en elles les germes d'une transformation profonde de la société.

transformer en appendice des politiques patronales et gérer « au mieux » les conséquences de leurs choix de gestion.

Certaines organisations syndicales ont fait ce choix d'accompagner les réformes libérales, considérant que la résistance est vaine et qu'un nouveau modèle social-libéral (quel oxymore !) est la solution à cette économie du numérique mondialisée.

Mais ces dernières, que leur collaboration a prises en défaut, commencent à vérifier que le patronat et son gouvernement de combat ont dépassé ce cap du « paritarisme » et ont maintenant décidé la disparition pure et simple du syndicalisme. Référendum d'entreprise, conseil d'entreprise qui se substituent aux syndicats pour la négociation collective, suppression des CHS-CT et des délégués du personnel deviennent tout un arsenal mis à disposition des adhérents du MEDEF pour éradiquer le fait syndical en entreprise.

La remise en cause de la hiérarchie des normes va provoquer rapidement une descente aux enfers dans nombre d'entreprises pour les travailleurs.

Mais un autre choix s'offre à eux, celui de se rassembler pour lutter et imposer, par le rapport des forces, une alternative obligeant le patron à céder du terrain

dans la répartition de la valeur ajoutée et des gains de productivité. Résistance et conquêtes sociales passent par le changement de regard des salariés sur leur syndicat. Plus accessible, plus proche, moins institutionnel, plus engagé, plus à l'écoute et ouvert à leurs aspirations sont les qualités attendues par un monde du travail en grande souffrance.

## UN SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE EN PRISE AVEC LE RÉEL

### Besoin d'un syndicalisme de lutte et rassembleur

À l'inverse de ce qui se répand à travers les ondes et des médias papier aux mains des « puissants », le syndicalisme déterminé à défendre les intérêts de sa

conflits à Vitrolles, à *Paris-Normandie*, à Arjo Crèvecoeur, à Pages Jaunes, à Vélib, Adrexo, etc.

Les travailleurs dans leur très grande majorité attendent autre chose du syndicalisme que la négociation de la hauteur de la prime pour pointer à Pôle Emploi, c'est pour cela que les luttes que nous menons dans nos secteurs rencontrent une grande légitimité auprès des salariés et débouchent sur des victoires.

La détermination de nos camarades de Wizernes depuis bientôt quatre années est un élément dynamisant pour nombre de combats sur les questions d'emploi et de politique industrielle.

Les germes d'une riposte sociale d'ampleur et conquérante sont là.

Pour autant encore faut-il surmonter les mises en opposition qu'opère le patro-

pourquoi, ou comment il fallait faire les choses.

C'est au contraire le moment d'élever notre niveau de mise en commun, le moment où les travailleurs, les citoyens ont besoin de nos échanges, nos choix, nos orientations, pour les traduire directement dans leur quotidien par des actes, du concret, du contact et de la présence.

### Un syndicalisme revendicatif

La CGT, comme ses organisations, n'est pas en manque de propositions et d'alternatives à la casse sociale qu'opère le libéralisme.

Loin d'attendre un hypothétique ruissellement des richesses engrangées par une infime minorité vers la quasi-unanimité de la population, nos revendications poussent à sortir de ce système capitaliste mortel pour l'humanité et la planète. Face aux attaques toujours plus violentes du patronat et de son gouvernement de combat, la résistance sociale pour inverser le rapport de forces doit s'appuyer sur une démarche revendicative ouvrant des perspectives de conquêtes sociales du lieu de travail au choix de société.

Ce travail d'élaboration constante des revendications prend appui sur les réponses aux besoins et aspirations du monde du travail.

Dans nos filières, les remises en cause sont à l'aune de ce qui se passe dans le reste de notre société.

Nous sommes confrontés à l'inversion de la hiérarchie des normes prétexte entre autres à la remise en cause de nos conventions collectives. La transformation de nos métiers par la technologie numérique est utilisée pour contourner les statuts sociaux issus de luttes sociales importantes et inscrits dans nos conventions collectives.

Si nous avons réussi à plus que limiter la casse des conquits conventionnels en presse magazine, c'est grâce aux mobilisations importantes organisées par l'intersyndicale dans les grands groupes du secteur.

Le travail exceptionnel du SNJ CGT et des syndicats de la FILPAC a permis de peser fortement dans la réussite de ces mobilisations. Nous devons en tirer tous les enseignements pour riposter à l'attaque que mène le patronat de la presse spécialisée. L'unité de toutes les forces CGT (SNJ CGT et syndicats de la FILPAC) sera indispensable dans la construction du rapport de forces pour s'opposer aux remises en cause des droits conventionnels.

Le travail fédéral consiste à donner corps à des socles conventionnels forts



classe est plus que jamais d'actualité et répond à un besoin grandissant des salariés.

Le syndicalisme d'accompagnement n'est pas et ne sera jamais la marque de notre FILPAC. Face à la violence patronale et à celle de l'État, l'attente est forte d'avoir une riposte qui puisse se construire sur des perspectives de changement de société.

Certes, la menace permanente de sombrer dans la précarité, d'être privé de son emploi pèse avec force sur les consciences et les capacités de mobilisation, mais la multiplication des luttes actuelles dans les entreprises et les professions est un indicateur qui ne trompe pas.

La récente mobilisation massive des personnels des EHPAD dans toute la France, comme ceux de la Fonction publique, ou encore des cheminots à venir, des électriciens, gaziers et retraités est autant de signes d'une montée en puissance d'un climat de conflit social qui se globalise.

Dans nos professions, on ne compte plus depuis le début d'année les arrêts de travail pour des augmentations de salaire, des créations de postes de travail, des titularisations de CDD. La bataille pour l'emploi change de forme et se radicalise comme le montre les récents

nat au sein des collectifs de travail, d'un même groupe, d'une même profession en persuadant que ses propres intérêts se confondent avec ceux des travailleurs qui accompagneront ses choix.

Certains vont jusqu'à taire les revendications des salariés pour tenter la récupération de la charge de travail « salvatrice » prise à d'autres dont l'emploi se retrouve dès lors menacé. Ces stratégies syndicales sont suicidaires et relèvent plus du clanisme que du syndicalisme. Elles symbolisent souvent ce que nous avons coutume de nommer la stratégie « du dernier qui éteindra la lumière »!

Dans un monde du travail éclaté, au salariat fragmenté, aux statuts multiples, le syndicalisme de classe est celui qui permet la reconstruction de l'unité et de la solidarité des travailleurs à partir du « carreau cassé » jusqu'à la transformation sociale.

C'est à cette tâche que la Fédération doit consacrer l'essentiel de son effort. Elle doit aider tous les syndicats, toutes les nouvelles bases de ses champs professionnels à s'engager dans cette voie.

C'est maintenant qu'il faut veiller, dans chacun de nos syndicats, à ne pas nous désunir, à ne pas céder à l'ambiance qui voudrait que les uns disent aux autres

en droits sociaux et qui embrassent l'ensemble du salariat travaillant dans nos filières professionnelles. Loin de se contenter de sauvegarder l'existant, il nous faut revendiquer des statuts plus forts, des droits sociaux de haut niveau, en phase avec les attentes des travailleurs de nos champs professionnels. C'est tout le sens de ce qu'entreprennent les camarades de la PQR, de la PQD et de

### **Macron et son gouvernement s'attaquent à notre démocratie par la remise en cause des mécanismes qui permettent encore aux citoyens d'avoir une pluralité de choix dans l'information.**

la PHR dans la négociation qui s'ouvre sur une convention unique de la presse en région. Nous y revendiquons un statut du travail des salariés de l'information, prenant appui sur celui des ouvriers du Livre et des journalistes pour les renforcer à l'ère de l'information plurimédia. Tout comme les camarades de la production et de la transformation du papier qui militent pour unifier les 6 socles conventionnels actuels dans une même convention collective de haut niveau.

Concomitamment à ce travail revendicatif, il nous faut répondre aux coups destructeurs de l'État « macronien » dans nos champs professionnels.

Poursuivant, pour le compte des dix milliardaires qui possèdent 90% des médias, les basses-œuvres des États généraux de la Presse de Sarkozy, Macron et son gouvernement s'attaquent à notre démocratie par la remise en cause des mécanismes qui permettent encore aux citoyens d'avoir une pluralité de choix dans l'information.

Remise en cause de la loi Bichet, concentration des titres et uniformisation des rédactions, destruction des capacités d'impression, tout est fait pour que les Big Brother du CAC 40 distillent leur pensée unique sur toutes les ondes et dans tous les papiers.

Notre revendication d'une loi pour l'information pluraliste et libre prend le contre-pied de cette dictature du capital. Nous rencontrons des difficultés dans son élaboration liées à des divergences de points de vue et à un manque de débats sur le sujet en notre sein.

Il nous faut rapidement dépasser cet état si nous voulons rassembler et imposer un autre modèle que la destruction de valeur organisée par les édi-

teurs comme par l'imprimeur dédié à la PQN.

La constitution de groupes de travail fédéraux sur le sujet, ouvert à tous, peut être le moyen de retrouver un chemin commun dans le respect du point de vue de chacun. Et dans le même mouvement de construction revendicative, nous allons avec le SNJ CGT et la Fédération du Spectacle et de la Culture continuer ce travail qui concerne toute la CGT d'une loi pour l'information.

Un autre volet de notre travail revendicatif fédéral concerne nos secteurs industriels et en particulier celui de l'industrie papetière et du carton. La Fédération et ses syndicats font feu de tout bois contre les destructions de capacités de production sur notre territoire et leur délocalisation dans d'autres parties de la planète.

La filière du secteur partant de l'exploitation forestière jusqu'à celle du recyclage du papier-carton et autres produits cellulosiques nécessite une véritable politique industrielle durable.

Dans la région Grand-Est, le projet de l'installation d'une usine de trituration de pâte à papier serait une réponse à la spéculation mondiale de cette matière et permettrait le développement de l'industrie du papier-carton dans cette partie du territoire. C'est un exemple parmi d'autres d'une politique industrielle viable et durable.

#### **Développer le potentiel militant**

L'entreprise est le premier lieu de confrontation et de partage de nos propositions revendicatives avec les salariés. Reprendre le chemin de la bataille des idées est indispensable si nous voulons donner d'autres perspectives que celles que nous promettent Gattaz et son gang de pilleurs.

Débattre de notre projet de Code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle, des 32 heures voire moins pour le travail posté, élargir la protection sociale à l'emploi par une sécurité sociale professionnelle, dépasser le lien de subordination à l'employeur par l'instauration du nouveau statut du travail salarié, augmenter les salaires de plus de 10 %, nous avons de quoi échanger et convaincre collègues et salariés.

C'est faire aussi démonstration que notre syndicalisme n'est ni dans le refus perpétuel ni dans le passéisme mais est une force de proposition novatrice et de changement pour une société plus juste et plus humaine.

Pour ce faire, notre fédération doit investir fortement dans la formation des militantes et militants. Le changement de paradigme social qu'impose Macron et son gouvernement au nom du MEDEF

nous impose de donner à la formation syndicale de multiples dimensions.

Former aux nouvelles instances pour tenter d'y imposer des prérogatives syndicales anciennes et nouvelles, continuer de former sur les problématiques du Travail (santé, organisation, conditions de travail...), former au coût du capital et à l'économie-politique, former à notre syndicalisme sont autant d'actions nécessaires pour modifier les rapports idéologiques et balayer le fatalisme mortifère ambiant.

L'école de formation syndicale demeure un objectif de notre fédération, mais tellement annoncée qu'elle tend à devenir un « serpent de mer ». Passer de l'effet d'annonce à la concrétisation nécessite d'y investir des moyens, d'y travailler collectivement et de partager son contenu avec d'autres organisations de la CGT.

#### **Un syndicalisme de masse**

Formés, les militantes et militants FILPAC sont mieux préparés pour convaincre d'autres salariés de rejoindre l'organisation syndicale.

Le syndicalisme de classe est un syndicalisme de masse. Ces deux principes sont consubstantiels. L'avant-garde éclairée ne fait pas partie de notre culture syndicale. Nous considérons que le collectif est toujours plus riche et puissant que quelques « sachants » !

Notre syndicalisme ne peut se développer que s'il s'adresse à l'ensemble des travailleurs et qu'il les rassemble, que s'il incarne la réalité sociale de nos secteurs. Ce n'est pas aux salariés de s'adapter à la CGT mais à la CGT de s'adapter aux salariés tels qu'ils sont ! En la matière, un travail immense est à réaliser.

Les champs professionnels couverts par les syndicats FILPAC sont composés à plus de 50 % par des femmes. Nos syndicats très majoritairement sont composés à plus de 80 % par des hommes ! Quant à notre direction fédérale, elle est le reflet de nos insuffisances : 4 femmes sur 62 membres y sont élues, ce qui est une régression par rapport à la précédente mandature. Rien n'est inéluctable, mais disons le franchement, nos pratiques syndicales écartent les femmes des responsabilités et il leur est difficile de trouver leur place légitime.

Travailler sur la qualité de la vie syndicale éviterait sans aucun doute le cumul de mandats et la dérive qui l'accompagne d'un syndicat composé pour l'essentiel d'élus et mandatés.

Si les salariés ont besoin d'instances représentatives du personnel, ils ont encore plus besoin de syndicats puissants dans lesquels ils adhèrent en masse.

Etre attractif c'est être utile, c'est démontré l'efficacité de l'outil syndical même si la tâche est des plus difficiles vue le contexte social.

Les jeunes doivent aussi pouvoir trouver leur place dans notre organisation. Trop souvent, le syndicat est une structure qui leur est inconnue, hermétique et qui ne s'intéresse que peu à eux et à leurs problèmes quotidiens.

Connaissant la précarité comme seule porte d'entrée à l'emploi et dans leur vie, ils ont des difficultés à s'identifier à un syndicalisme qui ne parle qu'aux salariés à statut et dont les acquis sont remis en cause.

Éviter les mises en opposition entre générations, entre travailleurs aux situations différentes exige un syndicalisme en prise avec le réel et dont l'élaboration revendicative part de ce que les travailleurs ont comme besoins. Cela nécessite de tourner notre activité syndicale davantage vers celles et ceux qui nous entourent plutôt qu'en réunions avec les directions d'entreprise sur des sujets imposés. Concernant la continuité syndicale, nous avons toujours de bonnes intentions mais leur concrétisation se fait attendre ! Passer du dire au faire exige du pragmatisme et des dispositifs à mettre en place dans chacune de nos bases pour éviter l'évaporation importante de syndiqués sitôt que le droit mérité à la retraite s'exerce.

Nous avons ouvert systématiquement les colonnes de notre journal fédéral et de nos différents canaux de communication à nos camarades de l'UFR, cela leur permet de faire connaître l'utilité de rester syndiqué de par l'activité revendicative qu'ils mènent.

Nous devons, dès la fin du comité général mettre en place un plan de travail syndical par syndicat pour recenser celles et ceux qui feront valoir leur droit à la retraite pour prendre contact avec eux et systématiser le transfert de leur adhésion vers la structure adéquate.

Les potentialités de syndicalisation dans nos secteurs sont énormes et nous en avons la preuve régulièrement.

Depuis plus d'un an, de nouvelles bases se sont créées dans le labeur, le cartonage, l'industrie papetière, la communication. Il ne s'agit plus comme auparavant d'actes isolés de salariés mais de collectifs de salariés qui se syndiquent.

Si nous continuons de perdre des syndiqués dans la presse quotidienne, force est de constater que nous progressons malgré les restructurations et fermetures d'entreprises dans d'autres secteurs. Une part importante du salariat de nos

secteurs est éclatée dans de multiples entreprises de moins de 50 salariés, dépourvues d'organisations syndicales.

Le travail avec les unions départementales et union locales est indispensable pour aller à leur rencontre. La Fédération investit des moyens dans les régions. À Bordeaux, à Rennes, à Limoge, à Toulouse et dans les Landes, la FILPAC met en place des référents régionaux en lien avec l'interprofessionnel pour développer notre organisation dans un maximum de bassin d'emplois.

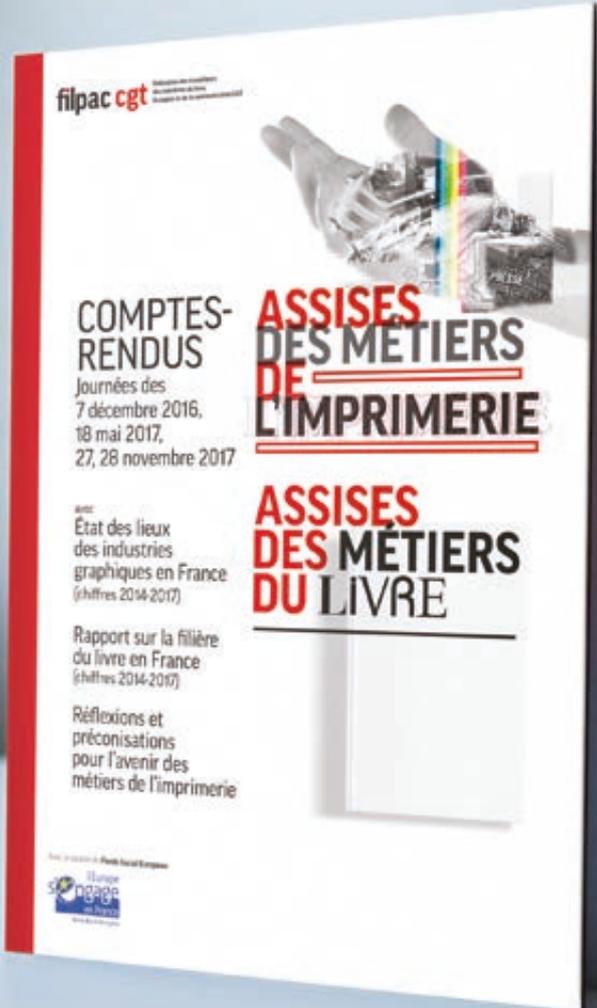
Au 6<sup>e</sup> congrès, nous l'affirmions : « *syndiquons-les tous* ». Alors faisons-le.

## CONCLUSION

Notre comité général se situe dans une période charnière où les luttes fleu-

rissent face aux coups patronaux qui pleuvent sans discontinuer. La volonté du président Macron et de ses donneurs d'ordre, les grandes fortunes, est bien d'aller au bout de cette contre-révolution libérale pour définir une société plus inhumaine basée sur le chacun pour soi, la concurrence dans toutes les sphères de la société comme seul mode de « régulation ».

Tout n'est pas joué, loin de là ! s'ouvrent à nous des possibilités de résistance et des potentialités de conquêtes importantes. Pratiquons un syndicalisme revendicatif, conquérant, combattif et nous pourrions ensemble faire du passé « table rase » pour bâtir une société de justice sociale, de paix, respectueuse de l'environnement. ●



**Tout ce qu'il faut savoir sur les enjeux sociaux et économiques des métiers de l'imprimé, aujourd'hui et demain.**

**A télécharger prochainement sur**  
<http://www.filpac-cgt.fr/publications-de-la-filpac/>

PROJET DE LOI ASILE-IMMIGRATION

# GUERRE OUVERTE contre les migrants



 DOMINIQUE NOGUÈRES,  
VICE-PRÉSIDENTE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

**La liberté de migrer est un droit imprescriptible. Le projet de loi asile-immigration veut battre en brèche ce principe. Explications.**

**L**e gouvernement a présenté fin février le projet de loi asile-immigration qui sera prochainement débattu au Parlement. Préparée dans un contexte où la migration, les migrants en général, les demandeurs d'asile en particulier sont montrés du doigt tant par les politiques européennes que par bon nombre de pays européens, cette loi, si elle est votée, sera dangereuse non seulement pour les migrants mais aussi pour nous tous.

Mêlant sciemment la confusion entre bons et mauvais migrants, le gouvernement joue aujourd'hui sur les peurs. Alors que les conflits et les dérèglements climatiques ont mis sur les routes des centaines de milliers de

**Mêlant sciemment la confusion entre bons et mauvais migrants, le gouvernement joue aujourd'hui sur les peurs.**

personnes venues à la recherche d'un abri, d'une sécurité pour eux et leurs familles, les politiques européennes en matière de migration deviennent catastrophiques.

Migrants bloqués aux frontières de l'Europe dans des « hotspots », lieux servant à identifier, enregistrer et prendre les empreintes digitales, naufrages mortels en Méditerranée, traitements inhumains et dégradants dans les pays traversés auxquels l'Europe délègue parfois la possibilité d'examen des demandes d'asile, voila les images que l'on nous renvoie quotidiennement.

Ceux qui parviennent à franchir les nouveaux murs édifiés au sein même de l'Europe ne trouvent pas l'accueil qu'ils sont en droit d'attendre des pays dans lesquels ils arrivent enfin, souvent après des parcours chaotiques, douloureux et épuisants.

## L'Europe se ferme et tue

La liberté de circulation est aujourd'hui au cœur de ce vaste débat. Dans ce contexte, il ne peut être fait de tri entre « bons et mauvais migrants. » Ceux qui fuient la terreur et/ou la misère sont éligibles de la même manière à un accueil digne respectueux de leurs droits. Or, ce qui sous-tend cette loi c'est le soupçon à l'encontre de l'étranger sans titre de séjour qui soit veut s'enfuir, soit veut se cacher, soit veut déposer une demande d'asile uniquement pour éviter l'éloignement, soit enfin veut se déclarer malade alors qu'il serait en bonne santé etc.

Le titre lui-même laisse perplexe :

« pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif ». Dès le départ nous sommes mis en condition : l'immigration n'est pas maîtrisée et le droit d'asile n'est pas effectif. Qu'entend-on par immigration maîtrisée ? Faut-il croire que nous n'avons pas déjà

## (...) Mais comment peut-on croire qu'il sera possible d'expulser plus de 400 000 personnes ? En refusant d'avancer sur cette question, ce projet passe à côté d'une occasion de s'attaquer réellement à la pauvreté et à la souffrance sociale.

un Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) modifié en 2015 ?

Pour entrer en France légalement, il faut un visa dont la délivrance est très sévèrement contrôlée. Notre système est particulièrement pervers puisqu'aujourd'hui pour obtenir un titre de séjour hors entrée régulière on va exiger la justification de nombreuses années de présence. À cet effet, la lutte actuelle des travailleurs sans papiers que défend la CGT en est un exemple criant : fiches de paie, cotisations sociales dont personne ne sait ensuite si elles bénéficieront à l'intéressé. Conditions

de travail dégradantes, main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, voilà le lot quotidien de ceux qui bien souvent sont présents en France depuis de nombreuses années.

Nous savons depuis des décennies qu'il est nécessaire de mettre en place des régularisations à intervalles réguliers pour faire diminuer le nombre d'étrangers en situation irrégulière qui ne peuvent ou ne souhaitent pas repartir. Pour le gouvernement il ne semble pas en être question, mais comment peut-on croire qu'il sera possible d'expulser plus de 400 000 personnes ? En refusant d'avancer sur

## LA CIRCULAIRE COLLOMB Argumentaire et proposition d'amendement du collectif Délinquants solidaires, dont la LDH est membre

« Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros ». Cette disposition introduite dans la réglementation par le décret-loi de 1938 dans un climat particulièrement xénophobe figure encore, quatre-vingts ans après, dans le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA, articles L. 622-1 et suivants).

Or, cette pénalisation de l'aide à l'entrée et au séjour a été déviée de sa cible. Elle était censée sanctionner les personnes et les organisations qui font du passage illégal des frontières un business hautement lucratif, exploitant les personnes étrangères qui souhaitent entrer ou séjourner sur le territoire français. Mais elle sert souvent de fondement à des poursuites, voire à la condamnation, d'aidants solidaires qui ne tirent aucun profit de leurs actions, seulement dictées par le refus de laisser les personnes sur le bord de la route. Il s'agit de ce que les associations ont dénommé « délit de solidarité ».

Sous la pression de mobilisations successives, plusieurs réformes législatives ont prétendu mettre fin au « délit de solidarité » en dressant des listes d'immunités. Or, dans le Calaisis, à Paris, dans la vallée de la Roya, à Briançon et ailleurs, de multiples personnes solidaires ont été récemment poursuivies, souvent condamnées, sur le fondement de cet article L. 622-1 du CESEDA. À partir d'un argumentaire juridique détaillé, le collectif Délinquants solidaires propose, sous la forme d'un amendement, une définition plus précise du délit qui clarifiera les actes passibles de poursuites tout en restant conforme au droit de l'Union européenne. Par une ordonnance rendue le 20 février 2018, le Conseil d'État a statué sur le recours en référé initié

par 28 associations contre la circulaire Collomb relative à l'hébergement d'urgence. Cette circulaire autorisait la réalisation de contrôles dans les centres d'hébergement par des équipes mobiles placées sous l'autorité des préfets.

Si le Conseil d'État a refusé de suspendre le texte, il l'a interprété restrictivement en retenant l'essentiel des points qui avaient été contestés par les associations requérantes.

En effet, le Conseil d'État a explicitement indiqué dans sa décision que : les équipes mobiles ne peuvent recueillir auprès des personnes hébergées dans les centres que les seules informations que celles-ci ont accepté de leur communiquer ; la circulaire ne confère aux équipes mobiles, par elle-même, aucun pouvoir de contrainte tant à l'égard des personnes hébergées qu'à l'égard des gestionnaires des centres ; la circulaire n'autorise pas à collecter des informations en violation de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par conséquent, les équipes mobiles ne pourront interroger que les seules personnes hébergées qui le souhaitent. Ainsi, elles ne sont pas autorisées à réaliser des contrôles forcés au sein des centres.

Dans ces conditions, la décision encadre strictement les pouvoirs de l'administration confirmant la pertinence de l'action et des arguments des associations requérantes.

En outre, elle met un coup d'arrêt aux actions et exigences comminatoires des autorités préfectorales à l'égard des centres d'hébergement d'urgence.

Après cette décision de référé, le Conseil d'État doit encore se prononcer sur l'ensemble des arguments des associations dans le cadre du recours en annulation. En particulier, il se prononcera sur la légalité de la présence même d'agents de l'administration au sein des centres d'hébergements, alors que ceux-ci ont pour unique mission d'assurer la protection sociale des personnes les plus vulnérables. De plus, il jugera si la circulaire remet en cause le principe fondamental de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence. Le Conseil d'État devrait se prononcer sur ce recours au fond d'ici à quelques mois. DN ///

>> cette question, ce projet passe à côté d'une occasion de s'attaquer réellement à la pauvreté et à la souffrance sociale.

### Ce que l'on nous propose aujourd'hui, c'est une véritable guerre ouverte envers les migrants

Le but affiché est bien d'expulser mieux pour expulser plus. Le projet de loi prévoit d'augmenter la durée maximale en rétention d'un étranger en situation irrégulière, de 45 jours à 90 jours, voire à 135 jours dans certains cas. La rétention est une privation de liberté à l'encontre d'un étranger qui se trouve en situation irrégulière sur le territoire français en vue d'assurer son éloignement. Mais le point important, et très grave, c'est que, pour la première fois, on légalise le placement en rétention de personnes dont il n'est pas établi qu'elles soient en situation irrégulière. C'est ce qu'a relevé le défenseur des droits. On franchit un cap. Dans les autres cas, les personnes en rétention sont des personnes dont la situation irrégulière a été constatée par une décision administrative, au motif qu'elles n'ont pas de titre pour séjourner en France. Un dubliné qui a laissé ses empreintes en Italie n'est pas en situation irrégulière, il est potentiellement en attente de l'asile. Il vient chercher notre protection, et il ne sera acquis qu'il est en situation irrégulière que s'il est débouté de sa demande. Cela signifie qu'on ne place

en rétention que pour faciliter la gestion de la procédure Dublin.

### Demandeurs d'asile

Pour les demandeurs d'asile, il est prévu une modification dans les procédures auprès de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), seul organisme habilité à traiter des demandes d'asile et à la CNDA (Cour d'appel des demandes refusées par l'OFPRA) essentiellement le raccourcissement des délais de procédure ne garantissant pas un examen des situations avec toutes les garanties pour les demandeurs au vu de la complexité des situations. Rappelons la grève des personnels de la CNDA, qui a duré près de trois semaines, pour dénoncer les conditions dans lesquelles ils sont amenés à exercer leur métier au détriment des droits des demandeurs d'asile. En fragilisant les fondements mêmes du travail social, ce texte va altérer la relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les personnes en grande précarité, leur famille et leurs enfants, qu'elles aient un statut administratif précaire ou non. Ces orientations pourraient conduire les personnes migrantes à fuir les procédures et les dispositifs sociaux, multipliant les situations d'errance et de précarité. Si tous ces aspects peuvent paraître techniques et spécialisés, il n'en

reste pas moins que certains principes de notre bien vivre ensemble sont mis à mal.

### L'hébergement ne se discute pas

La circulaire de décembre 2017 autorisant les contrôles dans les centres d'hébergement a fait bondir l'ensemble du monde associatif. L'hébergement inconditionnel ne se discute pas à quelque personne qu'il puisse s'appliquer.

Le « délit de solidarité », prétendument aboli, est aujourd'hui réactivé comme le montrent les poursuites dont font l'objet ceux qui exercent simplement leur devoir de citoyens, d'humanité et de solidarité à nos frontières.

Les jeunes mineurs non accompagnés subissent un traitement indigne faisant oublier qu'ils sont d'abord des enfants et à ce titre doivent bénéficier de toutes les protections liées à leur âge. C'est ce qu'a rappelé le défenseur des droits.

À ce titre, le préfet des Alpes-Maritimes vient de se faire condamner plusieurs fois par le tribunal administratif pour avoir renvoyé des mineurs sans même que leurs situations ne soit examinées. Il est toujours en poste. Il y a donc quelque chose de pourri au royaume de Macron. Ne laissons pas faire et soyons « *le grain de sable que les plus lourds engins, écrasant tout sur leur passage, ne réussissent pas à briser* » comme le disait le grand helléniste Jean-Pierre Vernant. ●

## Mineurs en danger

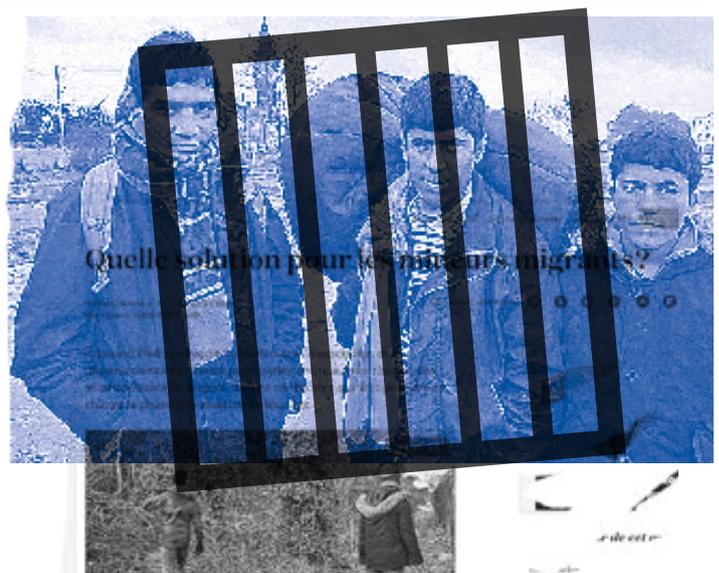
**La mission bipartite (composée de ministères et de départements), nommée par le Premier ministre, a rendu son rapport sur la réforme du dispositif d'évaluation et d'accueil provisoire d'urgence des mineurs isolés étrangers.**

 DOMINIQUE NOGUÈRES,  
VICE-PRÉSIDENTE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Loin des considérations de protection de l'enfance, ce rapport confirme la vision purement budgétaire et technocratique qui semble animer les pouvoirs publics, n'utilisant même jamais le terme « enfant » lui préférant celui de « flux ».

Tout en décrivant deux scénarios possibles, ce rapport semble privilégier le transfert de compétences des missions d'évaluation et d'hébergement d'urgence des départements vers l'État, ce qui aboutirait à un régime discriminatoire à l'égard des jeunes exilés.

La LDH s'oppose à ce transfert de compétences, les mineur.e.s isolé.e.s devant relever de la protection de l'enfance et être considérés avant tout comme des enfants et non comme



des étrangers. Les dysfonctionnements actuels proviennent essentiellement d'un manque de moyens financiers et humains criant, avec pour conséquence des évaluations empreintes de suspicion, des mises à la rue brutales et/ou des conditions de prise en charge indignes. Par ailleurs sont prévues un certain nombre de préconisations communes aux deux scénarios particulièrement inquiétantes qui nous

## Il est inacceptable de priver ainsi de nombreux jeunes d'un droit à une protection sans que leur situation n'ait même été examinée.

alertent sur les objectifs réels de cette réforme. Ainsi, la notion « d'accueil provisoire d'urgence » semble disparaître au bénéfice d'une simple « mise à l'abri ». La création d'un circuit court pour les jeunes manifestement mineurs ou majeurs interroge : qui va décider de « l'âge manifeste », sur quels critères objectifs et fiables et quel recours sera effectivement prévu ? Il est inacceptable de priver ainsi de nombreux jeunes d'un droit à une protection sans que leur situation n'ait même été examinée.

La question du maintien de la mise à l'abri des jeunes, en cas de recours contre la décision de non-lieu à assistance éducative, si elle est énoncée dans le rapport, n'est pas tranchée, alors que le maintien du jeune dans un lieu d'hébergement jusqu'à l'épuisement des voies de recours est l'unique moyen de voir respecté le droit au recours effectif qui doit être protégé conformément aux articles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'Homme. La note ne traite d'ailleurs pas des conditions concrètes pour exercer ce recours, notamment quant à l'information donnée au jeune et l'accès à un avocat.

Enfin, sous prétexte de prévenir les réévaluations dont le chiffre n'est pas établi – de l'aveu de la mission elle-même un fichier national biométrique est proposé pour créer un système de reconnaissance des jeunes évalués majeurs, ce qui est inacceptable en termes de libertés individuelles. Les deniers publics employés à ce fichier, chiffré à hauteur de cinq millions d'euros, seraient mieux employés pour aider les départements à protéger dignement les jeunes.

Le socle commun proposé par la note vient en réalité créer de véritables centres de tri, lieux d'hébergement spécifiques, où les jeunes seraient fichés, triés et évalués, sans garanties de pouvoir exercer leurs droits.

Au-delà de ce socle commun, le scénario imaginé par la mission concernant le transfert de compétences à l'État de la mise à l'abri et de l'évaluation, est totalement irréaliste et particulièrement dangereux.

Ainsi, les missions de mise en œuvre de l'évaluation de la minorité et de l'isolement pourraient être confiées au préfet. La note prévoit que des agents des préfectures, en lien avec la police aux frontières, seraient chargés d'évaluer la véracité de la minorité et donneraient soit un avis conforme sur la minorité, soit une décision de refus de saisine du parquet, décision insusceptible de recours.

Ce scénario, qui revient à laisser l'entier pouvoir aux préfectures de statuer sur la minorité, confirme nos inquiétudes quant au régime discriminatoire qui pourrait désormais s'appliquer pour ces mineur.e.s isolés étrangers, les abandonnant à des centres de tri et laissés à disposition des préfectures pour mieux les éloigner, après des procédures d'évaluation alibi et des accompagnements socio-éducatifs inexistantes.

Une telle réforme serait non seulement contraire aux principes et aux droits tels que définis par les conventions internationales, mais renverserait également tous les principes de protection de l'enfance du droit français.

Le gouvernement doit faire le choix du respect des droits des enfants en allouant des moyens supplémentaires aux services de la protection de l'enfance. ●



## CONTRÔLE SOCIAL

### LA CHASSE EST OUVERTE

Alors que la colère monte face aux injustices de plus en plus flagrantes de notre société, la répression n'est pas en reste. Depuis plusieurs années, ceux qui exercent une action citoyenne pour sauver leur emploi ou leur mode de vie deviennent souvent une cible. Plusieurs événements récents le démontrent.

La Cour de cassation a confirmé les peines d'emprisonnement avec sursis à l'encontre de sept salariés de l'usine Goodyear d'Amiens qui avaient retenu, pendant une trentaine d'heures, le directeur des ressources humaines et le directeur de production. Goodyear et les deux cadres concernés ayant retiré leurs plaintes, les poursuites étaient intentées par le seul parquet. Là encore, il s'agissait de défendre l'emploi.

Le 6 février, le tribunal de Carpentras convoque une « faucheuse de chaises », accusée d'avoir « réquisitionné une chaise » de la BNP, dans le cadre d'une action collective. Il s'agissait de protester contre un des pires maux qui frappent le pays : l'évasion fiscale.

Six militantes et militants de Greenpeace viennent d'être condamnés à cinq mois de prison avec sursis, et deux autres à deux mois de prison ferme. Ils agissaient en tant que lanceurs d'alerte.

Ces derniers agissent au nom de l'intérêt général et du bien commun. Ils renforcent la démocratie lorsqu'ils interviennent sur des enjeux d'une telle importance. C'est ce qui les distingue des criminels de droit commun et devrait leur valoir un traitement différent dans les tribunaux.

Le 12 février 2018, le tribunal de Paris convoque l'association Attac à la suite d'une assignation en référé déposée par Apple. Il s'agit d'empêcher que se développe la campagne « ApplePayeTesImpôts ». Heureusement les militants de l'association Attac, qui agissaient conformément aux statuts de l'association, et dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale, ont été relaxés.

### CRESCENDO

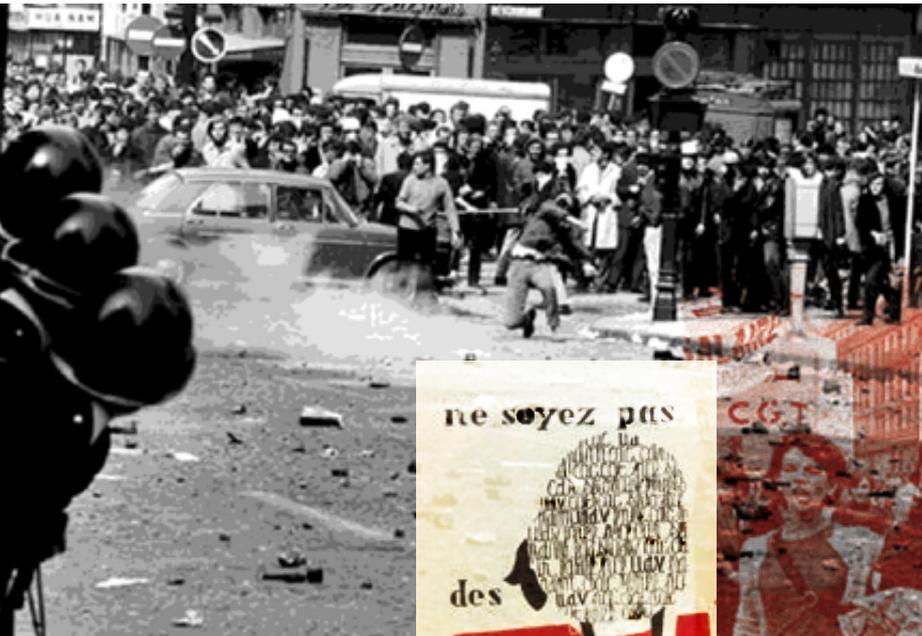
Cette énumération est loin d'être exhaustive et s'inscrit dans une longue tradition de judiciarisation des conflits collectifs. On constate cependant une double accélération. D'une part, la tentation d'instrumentaliser le judiciaire non pour dépasser le conflit mais pour l'étouffer, et en nier la légitimité ; d'autre part, un glissement vers un deux poids-deux mesures, au détriment des accusés.

Des enjeux tels que l'emploi, la santé, la justice environnementale ou fiscale ne seront en effet pas débattus, dépassés et résolus sans conflits ni mobilisations collectives. Dans cette perspective, il est d'autant plus important que la justice, dans le respect du droit au conflit et à l'action collective, veille à ce que la pénalisation des acteurs des mouvements sociaux ne devienne pas un mode de gestion politique du pouvoir en place. DN ///

# MAI 68

PREMIÈRE PARTIE

# EN MAI, FAIS CE QU'IL TE PLAÎT





**IL Y A CINQUANTE ANS, LA JEUNESSE, LES ÉTUDIANTS, LES SALARIÉS, LES PAYSANS SE SONT MIS À RÉVER QU'UN AUTRE MONDE ÉTAIT POSSIBLE. PARTI DES UNIVERSITÉS, LE MOUVEMENT S'EST ÉLARGI AUX USINES ET AUX ENTREPRISES. LE PAYS A COMPTÉ JUSQU'À TREIZE MILLIONS DE GRÉVISTES. NOUS REVIENDRONS JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE SUR CET ANNIVERSAIRE.**

 ALAIN GUINOT

**B**eaucoup de choses vont se dire et s'écrire à propos des cinquante ans de Mai 68. Il y a un véritable enjeu pour que la réalité de ce qu'a vraiment été ce mouvement soit mise en lumière, et que les tentatives de mystification soient mises en échec. La parole et l'expérience CGT dans leur diversité pèseront lourd.

Déjà, depuis de nombreuses années, les événements de Mai 68 sont présentés, y compris dans les manuels scolaires, d'une façon limitée. Mai 68 est très souvent réduit à l'affrontement entre les étudiants et les forces de l'ordre. Or, si ces derniers ont compté beaucoup dans l'enchaînement des événements, d'autres ressorts plus profonds dans la société française ont été déterminants pour caractériser Mai 68 en France.

Il est aussi nécessaire de dégager cinq enjeux fondamentaux au cœur de l'analyse objective des événements de Mai 68.

### Un enjeu historique

Il y a bel et bien une spécificité de Mai 68 en France, comparativement à ce qui s'est passé dans d'autres pays européens ou mondiaux comme en Allemagne, Italie, Belgique et Mexique.

Il y a dans ces pays des « révoltes » étudiantes importantes et qui se sont déroulées sur des périodes assez longues, mais la réalité de 1968 en France est marquée par la conjonction de cette révolte de la jeunesse, singulièrement estudiantine, et de la revendication de voir satisfaites plus profondément les aspirations du monde ouvrier.

Une analyse objective impose de retenir les luttes importantes dans de nombreux secteurs français ainsi que la lutte contre les ordonnances de la Sécurité sociale de juin 1967, imposant un recul important à cette conquête de la Libération.

Aussi, l'entrée rapide du monde du travail en mai 1968 dans le mouvement a largement contribué à lui donner toute sa puissance. Une analyse scrupuleuse de l'enchaînement des événements bat en brèche la fable d'une CGT timorée

prenant le train en marche.

La forme même retenue par les salariés, à savoir l'occupation des lieux de travail, usines, administrations, magasins témoigne de la profondeur de l'engagement.

À noter que la CGT n'a pas eu à donner de mot d'ordre de grève générale : ce sont les salariés eux-mêmes qui ont décidé des formes d'action démocratique, dans chacun des lieux.

Enfin, il convient de remarquer l'importance de l'accord d'unité d'action CGT-CFDT de 1964 qui a donné confiance aux salariés et a permis le développement des luttes dès 1966-1967. Cet accord, malgré de nombreuses difficultés et contradictions, a permis de donner de l'élan aux actions.

1968 se regarde également à partir d'un enjeu sociétal. La société avant les événements était bloquée, de fortes aspirations étaient nées, en lien avec l'après-guerre, le développement de l'économie et ses inégalités. C'est ainsi que beaucoup de choses ont été bousculées, la contestation de la société de consommation pure et dure. C'est également le début des revendications féministes. Il ne faut pas oublier

### **UNE ANALYSE SCRUPULEUSE DE L'ENCHAÎNEMENT DES ÉVÈNEMENTS BAT EN BRÈCHE LA FABLE D'UNE CGT TIMORÉE PRENANT LE TRAIN EN MARCHÉ.**

que l'étincelle qui a déclenché le mouvement est datée du 22 mars, qui donnera son nom au Mouvement, part de la volonté des étudiants, filles et garçons de pouvoir se rejoindre dans le campus de Nanterre.

Plus tard, mais les graines étaient déjà là, c'est notamment le cas pour la loi sur l'avortement qui sera votée en 1975. La loi sur la pilule contraceptive est toute fraîche et datée de décembre 1967, et l'usage de cette dernière sera dynamisée après mai-juin 1968. D'autres domaines vont être bousculés, tels que l'approche des relations hiérarchiques dans la vie et dans l'entreprise. Jusque-là les rapports étaient très verticaux, du haut vers le bas. Point. La volonté de rapports plus transversaux, plus partagés avec plus d'échanges et de contestation s'est affirmée dans de nombreux débats qui se sont déroulés.

Le domaine de l'information a été l'objet de profondes remises en cause. Jusque-là, l'ORTF sous la coupe du pouvoir avait le quasi monopole de l'information. Les radios



>> périphériques\* ont joué un rôle très important pendant les événements en relayant en direct les événements. Mais juin 68 marque une première pierre vers l'indépendance des moyens audiovisuels, aujourd'hui remis en cause par d'autres moyens.

## 1968, les avancées sociales

La lutte pour la paix au Vietnam a compté énormément. Déjà, de nombreuses manifestations s'étaient déroulées, souvent sévèrement réprimées. Ces manifs portaient en elles la remise en cause de l'impérialisme américain, un autre marqueur de 1968.

Les rapports intra-familiaux ont été bousculés, les rapports d'éducation, d'autorité, de mode de vie anciens ont été rejetés donnant naissance à un autre fonctionnement familial marqué par plus d'écoute et de partage ; en tout

## APRÈS 68, LE PATRONAT CHANGE DE TACTIQUE RÉPRESSIVE

Par **Georges Séguy**

Je pense que le patronat, et même l'État-patron, ont également essayé, de leur côté, de tirer les enseignements de Mai 68, et se sont efforcés de prendre des mesures pour prévenir, à l'avenir, des phénomènes de ce genre, des explosions de ce type. Du côté du gouvernement et du ministère de l'Intérieur, on a adapté un peu mieux les forces de police à l'aptitude au combat de rue, à cause des manifestations qui ont eu lieu, à savoir non seulement les affrontements avec les étudiants, mais aussi les grandes manifestations de rue. Quand on a 900 000 personnes dans la rue, comme c'était le cas le 13 mai, ou 700 000 comme le 29 mai\*, ça pose des problèmes auxquels il faut d'adapter. Donc, on crée des forces spéciales de police pour faire face à des situations de ce genre. Mais il faut aussi évoquer ce qu'il s'est passé dans les entreprises, où venait d'être conquis, après Mai 68, le droit du fonctionnement légal du syndicat et la reconnaissance légale de la section syndicale d'entreprise. On connaissait déjà les polices intérieures des entreprises, comme c'était le cas chez Simca, ou dans d'autres entreprises comme Citroën, où le patronat utilisait des nervis organisés pour le compte des besoins de la direction en matière de répression, y compris par l'intimidation violente et physique. Tout cela a quand même reculé. Mais à ces méthodes de répression et de police intérieure s'est substitué le système de la fiche individuelle cataloguant la plupart de ceux qui étaient suspects d'activités syndicales, et essayant de convaincre les cadres et la maîtrise de les tenir en respect, et en suspicion, pour éviter que leur aptitude de meneur ne puisse aboutir à des résultats aux conséquences regrettables ou négatives pour la direction de l'entreprise. /// Extrait de *Ce que la vie m'a appris*, de Georges Séguy, co-édition Editions de l'Atelier-IHS-CGT, 2017.

\* A l'appel de la seule CGT pour cette dernière date.

cas moins autoritaire. Au total mai-juin 1968 constitue une rupture fondamentale dans l'histoire de la société française.

Les événements du printemps 1968 ont également perturbé bien des idées reçues en matière économique. Les discours habituels opposant progrès social et santé de l'économie étaient déjà bien, et depuis longtemps, rôtés. Et ce postulat semblait immuable dans le discours de l'idéologie dominante. C'était sans compter sur la force d'une grève générale de plusieurs millions de salariés. Cette force irremplaçable a ébranlé tous les dogmes des tenants de l'économie libérale. Songeons que le SMIG (le SMIC de l'époque) a été augmenté de 35%, les salaires en général de 10% en moyenne, plus 56% pour les salariés agricoles, la suppression des abattements de zone.

Il faut ajouter la révision des conventions collectives permettant notamment l'intégration des primes dans les salaires. En matière de Sécurité sociale, réduction du ticket modérateur sur les visites médicales de 30 à 25 % mais malheureusement pas la remise en cause des ordonnances de 1967. Des avancées ont également eu lieu en matière de réduction du temps de travail. De nombreux secteurs obtiennent des passages de 48 à 45 heures ou moins, ou des congés supplémentaires.

Mai 68, c'est également la reconnaissance du droit syndical à l'entreprise qui s'accompagne dans de nombreux secteurs de mesures protectrices et ou d'heures de délégation.

Mai 68 a donc bousculé la réalité sociale et économique de la France : il est légitime de penser que rien n'a plus été pareil après ce tremblement de terre. C'est aussi pour cela que les forces conservatrices aujourd'hui combattent l'esprit de mai 1968, ou certains tentent d'en escamoter la dimension sociale et économique.

## 1968, l'absence de projet politique

Les événements de mai-juin 1968 ont été marqués par de forts questionnements sur la rencontre entre mouvement social et perspectives politiques. C'est sans doute une des déceptions de ce mouvement, qui se termine par une écrasante victoire de la droite aux élections de juin. Comment un tel mouvement social peut-il avoir donné un tel résultat politique ?

L'absence d'un vrai projet politique de la gauche rassemblée a pesé lourd. Pourtant, la CGT n'a pas ménagé ses efforts. Il aurait fallu entre autres que François Mitterrand prenne en compte les revendications au cœur du mouvement, ce qui n'a pas été fait. Sans perspective claire, et démocratique, les fantasmes d'un pouvoir à ramasser n'étaient justement que fantasme. Quelque part, le résultat des élections en témoigne : les différentes manœuvres visant à écarter la CGT et le parti communiste, dont le point d'orgue a été le fameux meeting de Charléty, qui avait été un déchaînement anticommuniste et anti-CGT. Difficile dans ces conditions de proposer une issue politique crédible.

Il reste que les enseignements liés à cette expérience permettent quelques années plus tard de réaliser une union politique avec le programme commun. ●

\* Émettant à cette époque depuis l'étranger, puisque la loi interdisait d'avoir des émetteurs privés depuis le territoire français (NDLR).





## POINTS DE REPÈRES DE L'AVANT MAI/JUIN 68

Quelques dates sur la situation en France dans les années et mois qui ont précédé mai et juin 1968. La chronologie complète des événements de mai-juin 1968 paraîtra dans le prochain numéro d'*Impac*.

**1962** Fin de la guerre d'Algérie. Pendant les dernières années de la guerre coloniale, des manifestations syndicales unitaires contre la guerre réunissent CGT, FEN, UNEF et parfois la CFTC.

**1964** La CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens, fondée en 1919 pour contrebalancer l'influence de la CGT), se déconfessionnalise et devient la CFDT (Confédération française démocratique du travail). Les minoritaires maintiennent le sigle CFTC.

**1965** Candidature unique de la gauche (PCF, SFIO, clubs) pour la première élection présidentielle au suffrage universel de la V<sup>e</sup> République. François Mitterrand arrive deuxième au premier tour et met De Gaulle en ballottage.

**1966** Pacte d'unité d'action CGT-CFDT. Même si cet accord est imprécis sur les perspectives, il met en avant un certain nombre de revendications et surtout appelle à l'unité d'action dans la mise en œuvre de ces revendications. On comptera plus de 2,5 millions de journées de grèves en 1966.

**1967** **1<sup>er</sup> février** : journée de grève nationale à l'appel de la CGT, de la CFDT et de la FEN. Grèves à la SNCF. Lock-out de 20 jours décidé par la direction de Dassault-Mérignac, suite aux grèves.

**28 février** : début de la grève chez Rhodiaceta-Besançon. Elle durera jusqu'au 22 mars.

**5 et 12 mars** : les élections législatives sont un coup de semonce pour le gouvernement Pompidou. Les droites (gaullistes, républicains

indépendants et centristes) n'obtiennent que 1 voix de majorité. On assiste à une progression en nombre de sièges des communistes et de la FGDS (qui regroupe depuis 1965 la SFIO et les clubs). Le PCF obtient 22,46 % (+0,59) et 73 députés, et la FGDS réalise 18,79 % et obtient 116 députés (12,43 % des voix pour la SFIO et 7,42 % pour les radicaux en 1962). Le PSU – fondé en 1960 à partir notamment d'une scission de la SFIO s'opposant à la guerre d'Algérie (parti socialiste autonome) – réussit à faire élire 4 députés en obtenant 2,26 % des voix au plan national.

**Mars** : 13 jours de grève chez Peugeot.

**1<sup>er</sup> avril** : grève des mineurs de fer de Lorraine.

**4 mai** : le conseil des ministres demande au Parlement d'autoriser le gouvernement à légiférer par ordonnances pour « réformer » la sécurité sociale.

**17 mai** : grève générale à l'appel notamment de la CGT et de la CFDT.

**Juin** : 36<sup>e</sup> Congrès de la CGT. Georges Séguéy est élu secrétaire général, Benoit Frachon devient président.

**22 juin** : Le Parlement ratifie les ordonnances. Elles seront publiées au *Journal officiel* le 22 août 1967.

**27 octobre** : violente répression policière contre des manifestants CGT, CFDT et étudiants qui manifestent au Mans contre les ordonnances. La police procède à plus de 50 arrestations.

**13 décembre** : journée nationale de grève contre les ordonnances.

### 1968.

**1<sup>er</sup> janvier** : application de la TVA. Incidents à la faculté de Nanterre contre la présence de policiers en civil.

**12 janvier** : manifestations et grèves des étudiants en résidence universitaire qui demandent à être traités en adultes, notamment à Nanterre.

**18 janvier** : à l'appel de la CGT, grève de 24 heures des guichetiers PTT sur les conditions de travail, suivie le 19 de celle des « lignards » des PTT.

**23 janvier** : grève des travailleurs de la Saviem à Caen. Jusqu'au 5 février.

**23, 24, 25 janvier** : action des fédérations CGT et CFDT de la métallurgie sur les salaires, les

retraites, la durée du travail et les libertés syndicales.

**30 janvier** : journée d'action revendicative à l'usine Saviem de Caen. Affrontements avec la police, 18 blessés et 86 interpellations.

**5 février** : grève des salariés des banques sur les conditions de travail et les salaires.

**11 février** : à Bordeaux, manifestation des ouvriers des usines Dassault avec la participation des étudiants.

**16 février** : manifestation à Marseille pour l'emploi.

**26 février** : grève des enseignants du second degré pour l'augmentation des crédits et une orientation démocratique pour l'enseignement. Premier rassemblement des comités d'action lycéens (CAL).

**11 mars** : à l'appel des organisations départementales CGT, CFDT, CFTC, CGC et FEN, importantes manifestations pour l'emploi et les salaires dans le Nord. Affrontements entre policiers et grévistes de l'usine Garnier à Redon.

**22 mars** : affrontements à la fac de Nanterre. Les cours sont suspendus. Création du **Mouvement du 22 mars**, dirigé notamment par Daniel Cohn-Bendit.

**Avril** : la CGT comptabilise 50 débrayages depuis le 1<sup>er</sup> mars dans les ateliers de l'usine Renault Billancourt.

**5 avril** : à l'appel de la CGT et de la CFDT, grève de 24 heures des téléphonistes contre les suppressions d'emploi liés à l'automatisation. Les grèves se succèdent dans les différents secteurs des PTT à partir du 26 avril sur les classifications, l'emploi et la réduction du temps de travail.

**24 avril** : 15 000 métallurgistes observent une grève de 24 heures à l'appel de la CGT.

**Fin avril** : début de la grève perlée chez Sud-Aviation (Cannes-La Bocca)

**PREMIER MAI 1968** : pour la première fois depuis quinze ans, la manifestation du Premier Mai est autorisée à Paris. 100 000 personnes manifestent à l'appel de la seule CGT.

À suivre... ///

# CSG et fiscalisation, un risque majeur pour la Sécurité sociale

 JEAN JOUSSEAUME

**La protection sociale française (notamment son pilier fondamental, la Sécurité sociale) a permis des progrès considérables sur la qualité, la sécurité et l'espérance de vie. Malheureusement, elle fait aujourd'hui l'objet d'attaques répétées de la part des gouvernements qui se sont récemment succédé.**

**E**mmanuel Macron, qui s'était engagé à diminuer l'impôt de 5,5 milliards d'euros, va en réalité l'augmenter puisque 21,5 milliards d'euros de cotisations seront remplacés par un impôt, la contribution sociale généralisée (CSG).

Les employeurs et le MEDEF applaudissent.

Ils bénéficient d'exonérations de cotisations sociales supplémentaires, tandis que les salariés et retraités sont taxés par cet impôt particulièrement injuste, avec un taux unique quel que soit le revenu, alors que l'impôt sur le revenu reste encore un petit peu progressif.

La CSG contribuait au financement de la protection sociale pour un montant de 90 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent, 21,5 milliards supplémentaires en 2018, soit 111,5 milliards. C'est une somme plus importante que les 70 milliards d'impôt sur le revenu (IR) et bien tentante pour les gouvernements ! La fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG prônée par les gouvernements successifs pourrait ainsi être à l'ordre du jour après la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source en 2019. Les recettes allouées au financement de la Sécurité sociale et celles de l'État pourraient ne plus être distinctes.

Emmanuel Macron a déjà annoncé qu'il envisageait de financer des dépenses de l'État par la CSG, affectée jusqu'à présent uniquement à la sécurité sociale. Les caisses de la sécurité sociale seraient ainsi ponctionnées au profit des assurances privées, des fonds de pensions...

**Les caisses de la sécurité sociale seraient ainsi ponctionnées au profit des assurances privées, des fonds de pensions...**

Aujourd'hui, sur le salaire brut sont prélevés les différents pourcentages, ainsi qu'à l'employeur. C'est le financement de « notre protection sociale ».

Toutes ces cotisations assises sur le salaire vont dans le « pot commun » et quand nous avons un problème de santé, nous bénéficions de droits. C'est le salaire socialisé. Les cotisations permettent d'assurer la protection sociale de tous car nous sommes tous des assurés sociaux ! C'est la solidarité.

La hausse de la CSG, associée à la généralisation des exonérations de cotisations sociales patronales, accentue une dérive vers la fiscalisation du financement de la sécurité sociale.

Au lieu des cotisations, qui constituent un prélèvement sur les profits et permettent de financer les prestations sociales au-delà des salaires, sur le principe du « chacun contribue selon ses capacités, et chacun perçoit selon ses besoins », les prélèvements fiscaux pèsent sur les ménages, c'est-à-dire, en écrasante majorité, sur les salariés.

Le transfert des cotisations vers la CSG porte un double danger :

1. le désengagement des entreprises du financement de la protection en le basculant vers la fiscalité ;
2. l'ouverture en grand aux assurances privées du marché de la santé, le financement par l'impôt ne permettant d'assurer qu'une couverture minimale.

Pour répondre aux immenses besoins de protection sociale – santé, retraites, famille, soins aux personnes âgées, etc. – il est urgent de stopper cette dérive.

Il faut en finir avec les exonérations de cotisations sociales patronales et les moduler en fonction de la politique d'emploi et de salaires des entreprises.

Il faut les compléter par un prélèvement sur les revenus financiers de ces dernières entreprises pour les dissuader de placer leur argent dans des opérations financières meurtrières pour l'économie du pays. Au-delà du rôle joué par la protection sociale, celle-ci joue aussi « un rôle traditionnel d'amortisseur des crises du capital ».

La CGT mène une campagne de reconquête de la protection sociale, pour transmettre aux générations futures ce qui demeure toujours, aujourd'hui, une référence dans le monde entier. ●





AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

# ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



**EXPERTISE**  
**ACCOMPAGNEMENT**

**PROXIMITÉ**

**SOLIDARITÉ**

Pour en savoir plus : Joël Bienassis  
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32  
[dac-interpro@ag2rlamondiale.fr](mailto:dac-interpro@ag2rlamondiale.fr)

# Écriture inclusive, une occupation d'oisif(ve)s

✍ ANNE HÉBRARD, SGLCE CORRECTEURS  
 🎨 ILLUSTRATION : RUST

**Q**u'est-ce que l'écriture inclusive ? Est-ce que ça peut servir à faire avancer la cause des femmes ?

Donc pour faire court, c'est cette fameuse façon d'écrire imbitable avec des points à la fin des mots, pour marquer la forme féminine des métiers et d'apanages qui devraient être aussi bien masculins que féminins. Et elle serait censée faire avancer la cause des femmes, leur évolution aux premiers rangs de la société.

Si cet « ovni boboïde » peut être éventuellement applicable à l'écrit (amoureux de la typo, regardez ailleurs), ça devient parfaitement inenvisageable à l'oral. Comment lire cette chose ? Un conte pour enfants devient un cauchemar (quant aux amours entre prince.sse et prince.sse, courage à celui qui endort le petit) ; les aveugles deviennent chauves s'ils veulent savourer un livre audio ; un

discours perd toute sa cadence et se dilue dans les points de fin de phrase ou de féminisation... Bref, c'est n'importe quoi.

Faire avancer la cause des femmes ? Mais on ne fait que ça quasi toutes, chacune à sa mesure, reportez-vous à ce sujet au texte d'Annick Béjean dans le *Casse-couilles\** qui lui fut consacré il y a trois ans (« *C'est pas une quéquette qui fait la différence* »). Les choses y sont parfaitement bien posées. La vraie inégalité infâme n'est pas entre hommes et femmes mais entre riches et pauvres, entre nantis et esclaves. Toutes les militantes vous l'expliqueront. La lutte des classes, camarades...

Il y a des combats autrement plus importants à mener pour la cause des femmes, mais qui nécessitent de l'huile de coude, alors qu'il est si agréable de deviser gaiement entre copines bobos avant d'envoyer sa réformatte à un copain journaliste bien placé qui va faire le buzz. Sans compter qu'ainsi

les infos sont remplies de bla-bla, à la place des vrais sujets qui fâchent mais demandent un minimum de travail d'investigation, mais je m'é gare... Et la façon qu'a un peuple d'écrire sa langue ne se décrète pas, voir tous les mots anglais, arabes et issus des banlieues que compte le dictionnaire. Par l'usage, la vie, l'histoire, personne n'a rien demandé ni imposé.

Et une réforme de l'orthographe, une de plus, et par le petit bout de la lorgnette, quand les enfants ne savent déjà plus lire. Comprendre les petits pauvres, les enfants de bourgeois auront toujours des professeurs à domicile pour leur enseigner les bonnes façons, qui les démarqueront toujours de la populace. Vous avez dit lutte des classes ? Elle commence à l'école.

L'égalité salariale hommes-femmes, c'est pour quand ? Surtout qu'avec la réforme des retraites concoctée par Macron, la situation va empirer. Un point cotisé égalera un point de pension, ça voudra dire qu'une femme qui s'est arrêtée ou aura travaillé à mi-temps pour élever ses enfants aura une retraite amputée d'autant. Et là, les défenseurs de la cause des femmes descendront par centaines de milliers dans les rues, même s'il pleut ?

Et les femmes violées systématiquement en Syrie, dont le régime en place a fait une arme de guerre massive, je n'ai pas entendu beaucoup de réactions à ce propos. Alors que leur vie est brisée – au-delà des viols subis, auxquels elles ont survécu en devenant étrangères à leur propre corps et à leur esprit – et quand leurs pères ou leurs maris les tuaient pour laver « leur » honneur. Seules quelques-unes de celles qui se sont échappées ont osé parler... Ah pardon, ça gâche le goût des chouquettes... Bref, vous l'aurez compris, comme femme d'abord, comme amoureuse de l'écrit ensuite, je vous le dis, il y a des tartes (à la crème bien sûr) qui se perdent ! ●

\* [correcteurs-cgt.fr/Casse-couilles](http://correcteurs-cgt.fr/Casse-couilles), page 28.

LA TUEUSE DE FAUTES  
 DE LA FILPAL GGT!!!



**La vraie inégalité infâme n'est pas entre hommes et femmes mais entre riches et pauvres, entre nantis et esclaves. Toutes les militantes vous l'expliqueront. La lutte des classes, camarades...**

**60 ans d'expertise  
au service de votre  
Protection Sociale !**



LA  
SAN  
TE

LA  
PRÉ  
VOY  
ANCE

LA  
RE  
TRAI  
TE

L'AC  
TION  
SOC  
IALE

Le Groupe de Protection Sociale des Professionnels des Industries Graphiques depuis plus de 60 ans.

**Défendre vos intérêts en offrant les meilleures solutions** à vos besoins spécifiques en matière de Protection Sociale, notre raison d'être depuis plus de 60 ans ! Découvrez nos offres de protection collective et individuelle adaptées à vos besoins, à ceux de vos salariés et des retraités de la profession.

**Parlons-en !**

**0 809 10 28 08**

Service gratuit  
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

**[www.lourmel.com](http://www.lourmel.com)**



# AGIRC-ARRCO LE BAL MASQUÉ DU LIBÉRALISME

Caché derrière des principes d'égalité, d'universalité et de solidarité, le libéralisme met en place des mesures, qui semblent techniques sur la forme, mais qui engagent, sur le fond, la libéralisation de la protection sociale et accentuent l'injustice sociale.

L'accord national interprofessionnel du 17 novembre 2017 instituant le régime unifié AGIRC-ARRCO, que la CGT n'a pas signé, pose les premiers jalons de ce que veulent appliquer Macron et le Medef pour la nouvelle réforme des retraites commandée pour le premier semestre de 2019. La France a l'un des systèmes de retraite les plus compétitifs au monde. J'emploie volontairement ce qualificatif généralement réservé aux libéraux qui, au nom de la compétitivité, justifient des mesures économiques et sociales aussi régressives qu'archaïques. Les retraités en France ont le même niveau de vie médian que la population en âge d'être active (ça ne veut pas dire que le niveau de vie médian de l'ensemble de la population ne doit pas être augmenté). En comparaison, lorsque les tenants de la politique libérale vantent les systèmes anglo-saxon, suédois ou allemand, les retraités, dans ces pays, y sont plus pauvres de 15 à 20 % – le taux de pauvreté des plus de 65 ans a atteint, en 2012, le triste record de 21,5 % aux USA – il est de 14 % au Royaume-Uni, 12 % en Suède, 9,5 % en Allemagne alors que celui de la France affiche un taux de pauvreté de 3,8 %<sup>1</sup>.

### Le système français

En France, le choix politique de la répartition pour financer les retraites est de prélever une part de la richesse produite dans les entreprises sous forme de cotisations. Ces cotisations sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. Ce système repose donc sur une forte solidarité entre générations.

Au total, le régime de base plus les régimes complémentaires – y compris les pensions de réversion – dispense plus de 300 milliards de pensions de retraite. Ces sommes perçues par les ménages sont un facteur essentiel à l'activité économique des entreprises et du pays.

Si notre système de retraite est l'un des plus performants – à moins de considérer l'augmentation du taux de pauvreté comme un signe de développement – il n'en demeure pas moins qu'il reste à améliorer, principalement pour revaloriser les petites retraites et pour pérenniser le choix de la socialisation par répartition. Or, c'est tout l'inverse que préconisent Macron et le MEDEF. Ils s'inscrivent, en cela, dans la lignée des trente dernières années de réformes du système, celle de réduire les pensions et de renvoyer les individus à de prétendus choix personnels.

Dès 1987, la réforme Seguin indexe sur l'inflation les salaires reportés au compte – celui pris en compte pour calculer le montant de la retraite au moment du départ – ce qui entraîne sur 25 ans une baisse de 20 % des pensions versées. En 1993, l'ARRCO et l'AGIRC mettent, aussi, en place cette mesure. L'incidence sur le rendement du point acheté est en diminution de 40 % en trente ans.

S'ensuit toute une série de dispositions ; hausse de la durée de cotisations (37,5 annuités puis 40 et aujourd'hui 42) ; règle de

**Le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que l'ensemble de ces dispositions représentera une baisse de 9 % sur la pension à partir des générations nées en 1985, c'est-à-dire en 2050.**

la décote par année manquante ; passage de 60 à 62 ans pour obtenir l'âge légal et de 65 à 67 ans pour obtenir une retraite à taux plein, si la durée de cotisation est incomplète.

### L'objectif Macron

Malgré toutes ces mesures qui dégradent les conditions de retraite et ne résolvent en rien « l'équilibre financier » du système de retraite, Macron a commandé, pour 2019, une nouvelle réforme qui s'inscrit dans la logique des précédentes.

Drapé d'« universalité », le projet Macron, porté par le haut-commissaire Delevoye, ancien ministre de la Fonction publique de Chirac, vise à libéraliser davantage et à réduire ce qu'ils appellent « les charges des coûts sociaux » et qui sont des droits.

Aujourd'hui, notre système de retraite est construit sur un socle qui est le régime de base par annuité ; il est dit à « prestations définies ». À ce régime de base s'agrègent des régimes complémentaires pour les salariés cadres et non cadres (AGIRC, ARRCO). La pension se calcule à partir d'un nombre de points accumulés en fonction des cotisations versées et de la valeur de service du point. Contrairement au régime de base, le taux de remplacement n'est plus connu à l'avance. C'est un système à « cotisations définies ».

Le régime général, comme celui des retraites complémentaires, retient le principe technique de l'assurance sociale reposant sur des mécanismes de nature contributive (contribution / rétribution). Mais le système procède aussi du deuxième principe technique commun à l'ensemble de la protection sociale, celui de l'assistance sociale. Ainsi délivre-t-il des prestations dites « non contributives » (pension de réversion, minimum retraite<sup>2</sup>, prise en compte des périodes de maladie, de chômage ou de maternité...) qui ne nécessitent aucune contrepartie du bénéficiaire sinon celles liées à des conditions de ressources et de besoin du demandeur.

Ces mécanismes d'assurance et d'assistance sont ainsi associés dans une même logique de solidarité. C'est cette combinaison que Macron veut briser, afin de réduire la solidarité aux seules logiques non-contributives. Le principe assurantiel serait de plus en plus conçu comme celui des assurances privées qui ajustent leurs niveaux de prestations sur le niveau de cotisations versées et les risques de leurs bénéficiaires. C'est cette doctrine libérale, certes pas nouvelle, que Macron tente de prescrire pour la réforme des retraites et pour la protection sociale en général.

### Désintégration...

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 17 novembre 2017 qui institue le régime unique Agirc-Arrco – approuvé par la CFDT, la CGC et la CFTC mais dont la CGT n'est pas signataire – ouvre la voie à la désintégration du modèle socialisé pour tendre vers l'assurantiel individualisé.

Tout d'abord, l'ANI intègre l'ensemble des dispositions prises dans l'ANI du 30 novembre 2015 c'est-à-dire le gel de la valeur du service (inflation -1 %), la hausse de la valeur du point d'achat (salaire moyen +2 %) et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une baisse temporaire de 10 % de la retraite complémentaire pour trois ans si le salarié ne recule pas d'un an son départ ou sa liquidation de retraite légale.

Ces mesures de hausse de la valeur d'achat des points conjuguées à la baisse de leur service font perdre aux pensions servies ainsi qu'aux

1. Chiffres source OCDE 2015.

2. À ne pas confondre avec le minimum vieillesse qui est financé principalement par la CSG et servi par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

### **Macron, son gouvernement et le MEDEF poursuivent les frasques idéologiques du libéralisme. À partir de formulations comme « réduire les dépenses », « combler les déficits », « rationaliser les coûts », ils reconduisent le même schéma libéral des réformes de 2003 et de 2010.**

cotisants, futurs retraités, 4 % de pouvoir d'achat fin 2018. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) estime que l'ensemble de ces dispositions représentera une baisse de 9 % sur la pension à partir des générations nées en 1985, c'est-à-dire en 2050.

Ensuite, l'ANI prévoit, comme pilotage stratégique, une négociation tous les quatre ans. Cette dernière fixe les objectifs en termes de trajectoire d'équilibre en fonction du scénario économique pour le moyen et le long termes. Quel est ce scénario ? Le rapport 2017 du COR plaide pour plus d'austérité et privilégie une stagnation du taux d'activité des femmes, une réduction des salaires dans la valeur ajoutée, un taux de chômage de 9 % en 2021 et qui pourrait descendre à 7 % en... 2032, avec pour résultante de toutes ces « visions », une forte baisse du niveau des retraites.

#### **Le scénario de la stricte contribution**

En cohérence avec ce scénario plus que discutable, les dispositions incluses dans l'ANI présument du système général de retraite qui sera présenté en 2019. Un système par points calculé sur le principe de « comptes notionnels », c'est-à-dire basé uniquement sur une stricte contribution. Dans un système de « comptes notionnels », chaque salarié ouvre un compte virtuel actualisé auquel sera appliqué un coefficient prenant en compte, à l'âge de départ, l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le salarié. L'ANI du 17 novembre, tout en conservant le régime par points, met en place un « facteur de soutenabilité » qui corrige les prestations servies. Ce « coefficient de soutenabilité » est apprécié en fonction du niveau de réserves de financement et de l'évolution du « rapport de charges » du régime unique AGIRC-ARRCO.

Bien évidemment, comme le suppose le préambule de l'accord, le facteur de soutenabilité tiendra compte des « impacts environnementaux et sociaux », notamment celui relatif à l'espérance de vie par génération au moment de la liquidation retraite.

Le fait de retenir l'espérance de vie par génération comme paramètre revient à nier les différences existantes entre les classes socioprofessionnelles. D'un autre côté, inclure des différentiels discrimine, notamment, les femmes déjà victimes d'inégalités de salaires et aux carrières discontinues.

Ensuite, ce procédé incite, voire oblige les salariés – y compris ceux qui effectuent un travail pénible – à rester au travail puisque l'âge de la retraite est déterminant pour le montant de la pension. Si le départ à la retraite ne devient plus qu'un simple choix personnel, alors toutes les règles de responsabilité collective et de cohésion sociale s'écroulent. Cette réforme prévue est le prolongement des lois Macron et El Khomri relatives au « détricotage » du Code du travail.

#### **Non à la destruction du système français**

Accélérer l'individualisation, persuader les jeunes que la retraite c'était bon pour leurs parents et grands-parents mais qu'eux ne pourront en bénéficier, c'est « inviter » les salariés actuels et futurs à se tourner vers la capitalisation qui amènera encore moins de solidarité et plus d'injustice sociale, mais fera

le bonheur du président et de ses acolytes libéraux, assureurs et banquiers.

La CGT s'oppose à la destruction du système français de retraite socialisée et de ses mécanismes de redistribution et de solidarité.

Non ! « Un euro cotisé donne les mêmes droits » n'a rien d'égalitaire. Au contraire, ce sont les plus précaires qui perdent le plus car ils cotisent moins.

Non ! L'allongement de l'espérance de vie n'est pas un coût mais un progrès.

Non ! Un système de retraite qui soutient un niveau de vie décent pour un retraité parti à un âge satisfaisant n'est pas une charge mais une richesse.

Oui ! Fixer résolument un taux de remplacement de 75 % du revenu d'activité, équilibrer si besoin par une hausse des cotisations est une garantie pour l'avenir et un élément essentiel de la confiance des jeunes indispensable à une solidarité inter-générationnelle.

Oui ! Assurer aux jeunes et moins jeunes que leurs cotisations ouvrent un droit social, c'est mettre l'emploi et les salaires au cœur des priorités. Le développement de la masse salariale est la condition obligatoire au maintien d'un système de retraite socialisé et d'une protection sociale « compétitive » pour la justice sociale et la solidarité.

Macron, son gouvernement et le MEDEF poursuivent les frasques idéologiques du libéralisme. À partir de formulations comme « réduire les dépenses », « combler les déficits », « rationaliser les coûts », ils reconduisent le même schéma libéral des réformes de 2003 et de 2010. Un plan qui pousse à l'autoprotection et exhorte une catégorie de la population, au moins celle qui en a les moyens, à choisir une solution d'assurance retraite privée. C'est bien la décohésion sociale et ses conséquences sur la société et la population qui sont programmées. La réforme des retraites planifiée pour 2019 est dans la continuité de l'ANI du 17 novembre 2017.

C'est accord est un coup de semonce, une alerte pour toutes les forces syndicales et politiques qui veulent une société de justice sociale et une protection sociale solidaire. C'est dès aujourd'hui qu'il faut sensibiliser, informer afin de préparer la mobilisation qui, seule, pourra faire échec à cette réforme régressive. ●



Expertise PSE  
Conseil Analyse OS  
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus  
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation  
Accompagnement  
Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR



# L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail... mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions...

Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

[www.apex-isast.fr](http://www.apex-isast.fr)

Twitter : @Apex\_Isast

Facebook : @ApexIsast

32, rue de Chabrol - 75010 Paris • 01 53 72 00 00

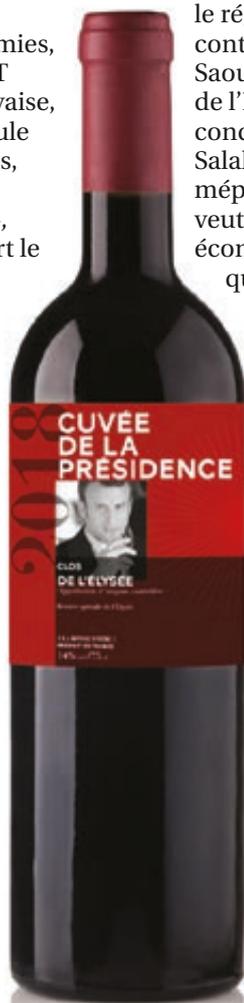
# Du brutal à l'Élysée, eh bien j'en suis !

 JACQUES DIMET

Je sens que je vais me faire appeler Arthur par mes camarades, amis, amies, compagnes, compagnons de la CGT pour le titre de cette humeur (mauvaise, l'humeur). Oui, pour une fois, la seule fois, peut-être même la dernière fois, je suis d'accord avec le président Macron. « *Que le Grand Cric me croque !* », comme disait dans son langage plutôt vert le capitaine Haddock (ce n'est pas le Tintin journaliste qui ne publie jamais ses reportages qui me plaît, c'est le loup de mer au langage décapant). Emmanuel Macron n'a pas raison – il a même complètement tort – quand il réduit les pouvoirs du Parlement pour passer en force avec ses ordonnances. Il a tort quand il fait table rase des conquêtes sociales par le biais de ces mêmes ordonnances, quand il liquide les CHSCT, quand il réduit la représentation du personnel, quand il affaiblit le salariat au profit du patronat. Il a tort quand il augmente la CSG pour les actifs et les retraités et quand il apporte sur un plateau des cadeaux fiscaux aux plus riches. Il a tort quand il veut torpiller le statut des cheminots, mais surtout l'entreprise publique qu'est la SNCF. Il a tort

“

***Les prohibitionnistes feraient bien de méditer sur le cas des États-Unis d'Amérique, quand la prohibition a surtout servi au développement de la criminalité organisée et à l'épanouissement de Cosa Nostra.***”



quand il défend la route au détriment du rail. Il a tort quand, sous prétexte de désengorger les prisons, il renforce la répression. Il a tort quand il soutient, organise, s'enferme dans des politiques néocoloniales et de guerre en Afrique. Il a tort quand il conteste le régime vénézuélien sans dire un mot – jamais – contre les atteintes aux droits humains en Arabie Saoudite. Il a tort encore, quand il n'exige pas de l'État d'Israël la libération immédiate et sans condition de notre compatriote franco-palestinien Salah Hamourri en détention administrative, au mépris du droit international. Il a tort quand il veut réduire à sa plus simple expression le Conseil économique, social et environnemental. Il a tort quand il veut supprimer les départements de la petite couronne parisienne, quand il s'attaque aux municipalités, quand il veut affaiblir encore plus le Parlement en réduisant le nombre de parlementaires. Il a tort quand il ne veut pas donner un coup de pouce au SMIC et quand il tente de diviser la société en pointant les cheminots lorsqu'il s'adresse à des agriculteurs.

Bref, vous l'avez deviné, je ne suis pas macronien. Pas macrophile pour un sou. Pas un godillot de la présidence. Mais je dois le dire, le président a raison sur un point : le pinard, le rouquin, le gingin, le brutal. La voici notre France, celle qui n'hésite pas à boire un verre de rouge le midi, un autre le soir. Oui, il a raison et ceux qui le critiquent au nom de la santé publique ont tort. En 68, on disait laissons « *la peur du rouge aux bêtes à cornes.* » Il en est, qui sous prétexte d'hygiénisme, veulent nous ramener des années en arrière et nous dire, nous intimer comment nous devons vivre. C'est vrai, l'alcoolisme a fait des ravages dans le monde ouvrier et il avait été combattu très tôt par les organisations syndicales et les corporations.

Aujourd'hui, on boit autrement et ce n'est plus (moins qu'avant en tout cas) l'assommoir dans les estaminets. Les prohibitionnistes feraient bien de méditer sur le cas des États-Unis d'Amérique, quand la prohibition a surtout servi au développement de la criminalité organisée et à l'épanouissement de Cosa Nostra. En France même, lorsqu'on interdit la fée verte (l'absinthe si chère à Verlaine, et si dangereuse pour ses proches), elle fut remplacée par ce que Simenon appelait, dans ses premiers romans, le succédané d'absinthe et qui n'était autre que le pastis. Cela fit le bonheur de nombre de distillateurs dont certains sont devenus des puissances planétaires.

Emmanuel Macron, finalement, c'est comme une vieille horloge arrêtée : deux fois par jour, elle donne la bonne heure. Santé ! ●

# LES ORDONNANCES MACRON, LA NÉGOCIATION DES CSE SE MET PROGRESSIVEMENT EN PLACE

## **Florence Krivine**

**Consultante au sein du cabinet SECAFI**

**en charge de l'animation nationale des référents Ordonnances**

### **Comment les choses avancent-elles sur le terrain ?**

**Florence Krivine :** Actuellement, nous sommes dans une phase préélectorale pour la grande majorité des entreprises, nous formons les élus sur les Ordonnances et les aidons à construire leur stratégie de négociation. Beaucoup de monde se mobilise, les organisations syndicales et leurs délégués, les élus de CE, de CHSCT mais aussi les DP. Nous les sensibilisons sur la nécessité d'anticiper au moins 6 mois avant la date des élections et avant les négociations du protocole d'accord préélectoral (PAP). On incite d'ailleurs à négocier un accord de dialogue social avant le PAP. Plus on anticipe et plus on est armé pour bien négocier.

### **Quels sont les thèmes forts des négociations sur lesquels vous êtes sollicités ?**

**Florence Krivine :** L'un des gros sujets porte sur le périmètre géographique des CSE d'établissement car on sait que plus il y en aura et plus il y aura d'élus. Les heures de délégations sont également au centre des débats car le CSE reprend l'ensemble des attributions des 3 instances CE+CHSCT+DP. Les élus devront donc disposer de moyens suffisants pour exercer pleinement leur nouveau mandat. Nous sommes également très sollicités sur les commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail pour qu'elles aient des moyens suffisants. L'un des grands enjeux pour les élus et les délégués syndicaux sera de réussir la bonne articulation entre les nouvelles instances, les commissions, les élus et délégués sans oublier les représentants de proximité.

### **Quelles sont les pièges à éviter ?**

**Florence Krivine :** Il ne faut surtout pas penser qu'on a le temps. Beaucoup de directions ne sont pas encore allées à la rencontre de leurs élus mais ce n'est pas pour autant qu'elles n'ont pas avancé sur le sujet, au contraire. Les élus ont tout à gagner à être moteur et à prendre l'initiative pour poser les termes de la négociation. Tout l'enjeu pour eux est de réussir à construire des plateformes communes pour être plus fort dans la négociation. Les directions sont accompagnées par des conseils, les élus et les délégués doivent le faire également sans hésiter.

### **Concrètement, quelle aide apportez-vous ?**

**Florence Krivine :** Nous avons mis en place des « référents Ordonnances », une quarantaine, répartis dans tous nos bureaux en mobilisant d'abord des consultants aguerris à la négociation collective, au dialogue social et aux situations complexes. Les ordonnances laissent beaucoup de place à la négociation, tout cela dans un schéma juridique complexe (dispositions supplétives à défaut d'accord, dispositions d'ordre public auxquelles on ne peut déroger...). Ce sont donc des consultants spécialisés que nous mettons à la disposition des élus pour leur apporter toute l'aide dont ils ont besoin. Nous avons également un partenariat avec le cabinet d'avocats Atlantes.

N'hésitez pas  
à nous contacter,  
nous pouvons  
vous accompagner.



[www.secafi.com](http://www.secafi.com)





# Pour comprendre tous les enjeux sociaux et économiques des métiers de l'imprimé, aujourd'hui et demain

**COMPTES-RENDUS DES ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE ET DES MÉTIERS DU LIVRE** 178 p.  
Une publication de la **filpac cgt** avec le soutien du FSE. Remerciements : APEX

A télécharger sur <http://www.filpac-cgt.fr/publications-de-la-filpac/>

**filpac cgt** Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication CGT



**COMPTES-RENDUS**  
Journées des  
7 décembre 2016,  
18 mai 2017,  
27, 28 novembre 2017

**ASSISES  
DES MÉTIERS  
DE  
L'IMPRIMERIE**

avec  
État des lieux  
des industries  
graphiques en France  
(chiffres 2014-2017)

Rapport sur la filière  
du livre en France  
(chiffres 2014-2017)

Réflexions et  
préconisations  
pour l'avenir des  
métiers de l'imprimerie

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**

